



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6097^e séance

Lundi 23 mars 2009, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Shalgham	(Jamahiriya arabe libyenne)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Jurica
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Ripert
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Heller
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
	Turquie	M. İlkin
	Viet Nam	M. Bui The Giang

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2009/149).

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

09-27621 (F)



La séance est ouverte à 10 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions du Conseil de sécurité 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2009/149)

Le Président (*parle en arabe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Serbie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter le Président de la République de Serbie à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Boris Tadić (Serbie) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Boris Tadić, Président de la République de Serbie.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. Skender Hyseni.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Hyseni à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Zannier à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2009/149, qui contient le texte du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Je lui donne maintenant la parole.

M. Zannier (*parle en anglais*) : Le rapport dont le Conseil est saisi aujourd'hui expose de manière détaillée les activités menées par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) au cours de la période allant du 1^{er} novembre 2008 au 9 mars 2009. Cela a été une période extrêmement dynamique pour la MINUK et pour le Kosovo, semée d'embûches ainsi que d'importantes étapes. De manière générale, je suis heureux d'informer le Conseil que la situation au Kosovo est restée essentiellement stable malgré les risques d'instabilité que les faits récents ont montrés lors du dernier trimestre.

Néanmoins, les tensions ethniques perdurent dans plusieurs points chauds habituels, en particulier dans le nord de Mitrovica et dans les environs, et nous avons assisté, au cours des dernières semaines, à une escalade d'incidents extrêmement inquiétante faisant intervenir l'emploi d'armes à feu et d'engins explosifs. Heureusement, ces incidents n'ont eu comme conséquence jusqu'ici que des dégâts matériels, mais il y a de quoi être profondément préoccupé. Tandis que la MINUK a poursuivi ses efforts de médiation entre les communautés, les dirigeants locaux de ces communautés doivent déployer de plus amples efforts pour désamorcer les tensions et promouvoir la coexistence et la réconciliation.

La dernière fois que je suis venu au Conseil, le 26 novembre 2008 (6025^e séance), le Conseil a publié une Déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2008/44) se félicitant du rapport du Secrétaire général (S/2008/692), en date du 24 novembre, qui portait notamment sur le déploiement de la Mission

État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) dans tout le Kosovo sous la tutelle neutre des Nations Unies, la réorganisation des fonctions de la MINUK dans le domaine de l'état de droit et la poursuite des consultations entre toutes les parties concernées sur les questions techniques importantes pour la coexistence pacifique des communautés du Kosovo. En conséquence, EULEX a assumé pleinement ses responsabilités opérationnelles dans le domaine de l'état de droit le 9 décembre, dans le cadre de la résolution 1244 (1999), sous l'autorité générale de l'ONU et dans le contexte de la neutralité de l'Organisation à l'égard du statut du Kosovo.

Grâce à la coopération étroite entre le personnel de la MINUK et d'EULEX, le déploiement de la police d'EULEX dans l'ensemble du Kosovo et le retrait concomitant de la police de la MINUK se sont achevés sans heurts et efficacement de manière à éviter de possibles conflits de compétences. Le 9 décembre, la police d'EULEX s'est déployée dans l'ensemble du Kosovo et a commencé à exercer ses fonctions de police. Les juges, les procureurs et les autres personnels judiciaires d'EULEX ont également assumé des responsabilités opérationnelles à la même date.

Suite au déploiement d'EULEX, la MINUK a été en mesure d'accélérer sa reconfiguration et d'adapter sa structure et son profil pour permettre une utilisation efficace des ressources dans la mise en œuvre de son mandat à la lumière des nouvelles conditions sur le terrain. EULEX assumant la responsabilité des fonctions de police et de justice en vertu de la résolution 1244 (1999), la MINUK va désormais être à même de remplir ses fonctions reconfigurées avec une empreinte plus légère.

Sur un total de 1 288 membres du personnel de police de la MINUK sur le terrain au début du mois de décembre, 49 officiers de police de la MINUK restent actuellement au Kosovo, exerçant des fonctions de liaison et de représentation externe. Il n'y a plus de juges ou de procureurs de la MINUK exerçant leurs fonctions dans les tribunaux du Kosovo. Toutefois, le personnel de la MINUK continue d'appuyer activement les pourparlers concernant le tribunal de Mitrovica, qui continue d'opérer sur une base limitée avec des juges et des procureurs internationaux d'EULEX.

Comme il est prévu dans le rapport de novembre du Secrétaire général (S/2008/692), la Mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) au Kosovo reste un élément central de

la MINUK reconfigurée. Suite à la réduction des effectifs de la MINUK sur le terrain, l'OSCE a assumé la responsabilité du contrôle global sur l'ensemble du Kosovo avec sa présence étendue sur le terrain. En particulier, le rôle de l'OSCE en matière de renforcement des capacités des institutions locales est crucial s'agissant de contribuer à la protection efficace de toutes les personnes vivant au Kosovo, et ainsi de promouvoir le caractère multiethnique du Kosovo.

Je suis heureux de communiquer que la MINUK est parvenue à mener à bien la reconfiguration de ses éléments affectés à l'instauration de l'état de droit, comme cela était prévu dans le rapport de novembre du Secrétaire général. En outre, une fois qu'EULEX aura assumé des responsabilités opérationnelles dans le domaine de l'état de droit conformément à la résolution 1244 (1999) d'ici au 1^{er} juillet 2009, la MINUK aura assigné à son personnel les tâches énoncées dans le rapport du Secrétaire général du 12 juin (S/2008/354).

Je suis particulièrement reconnaissant à tous les membres du personnel de la MINUK – ceux qui continueront de travailler pour la MINUK après le 30 juin et, notamment, ceux dont l'appartenance à la MINUK a pris fin ou prendra fin au cours des trois prochains mois – pour le dévouement, le professionnalisme et l'engagement dont ils ont fait preuve pendant leur service à la MINUK.

Les consultations avec les diverses parties intéressées concernant les questions affectant la vie de toutes les communautés kosovares sont un élément essentiel du rôle reconfiguré de la MINUK, en harmonie avec le rapport du Secrétaire général sur le Kosovo.

Par exemple, ces trois derniers mois, les représentants de la MINUK ont rencontré officiellement et officieusement les parties concernées pour débattre des problèmes concernant le patrimoine culturel et religieux. Ces réunions ont révélé que, même si Pristina et Belgrade ont des conceptions différentes de la nature des mécanismes qui devraient servir à protéger et préserver l'héritage et le patrimoine culturels de l'Église orthodoxe serbe du Kosovo, leurs objectifs coïncident en grande partie.

La MINUK a également participé, de concert avec EULEX, à de nouvelles consultations techniques avec d'autres parties intéressées sur des questions liées au fonctionnement du système judiciaire dans le nord du Kosovo. On a recensé les possibilités de réintroduire les juges locaux dans les procédures

judiciaires, en commençant en premier lieu par des juges nommés par la MINUK. Des mesures d'ordre pratique positives ont également été prises dans le domaine de la police.

Toutefois, si les progrès se poursuivent sur plusieurs fronts, il reste à relever un certain nombre de graves difficultés.

On a enregistré en 2008, dans le processus de retour des personnes déplacées, une baisse très nette du nombre de retours volontaires des membres des communautés minoritaires, avec seulement 664 personnes appartenant à des communautés minoritaires revenues au Kosovo l'année dernière. Si la communauté internationale a pleinement appuyé le processus de retour, le rôle des autorités de Pristina et de Belgrade reste essentiel à cet égard.

Il reste encore trop de personnes portées disparues dans ce conflit. Malgré nos efforts continus, le rythme des identifications s'est considérablement ralenti ces dernières années, tombant d'un total de 722 dossiers clos en 2005 à 43 l'année dernière et à un seul dossier de personne disparue jusqu'ici cette année. De toute évidence, il faut faire davantage. Le groupe de travail du dialogue technique entre Pristina et Belgrade concernant les personnes portées disparues, présidé par le Comité international de la Croix-Rouge, est l'une des très rares instances où des experts de Pristina et de Belgrade se rencontrent face à face dans un effort pour faire avancer une question douloureuse et difficile. La coopération doit toutefois s'accroître, et la politique doit être mise de côté avec l'objectif commun de satisfaire au droit des familles de toutes les personnes portées disparues de connaître le sort de leurs proches.

La question de l'approvisionnement en électricité continue d'éprouver durement la vie quotidienne de tous les résidents du Kosovo. Ce problème est en grande partie lié au fait que de nombreux consommateurs ne paient pas leur facture, y compris la totalité des membres de la communauté serbe du Kosovo. Récemment, afin de les convaincre de payer, la Compagnie d'électricité du Kosovo s'est abstenue d'effectuer des réparations en cas de coupure d'électricité avant une semaine ou davantage. Même si cette politique affecte tous les groupes ethniques à des degrés divers, la question a été politisée, conduisant à des manifestations de la part des habitants irrités de villages habités par des Serbes du Kosovo, qui ont eu récemment des heurts violents avec la police kosovare lorsque des manifestants ont tenté de bloquer la

circulation sur les principales voies de communication. Le personnel de la MINUK et de l'OSCE, au moyen de contacts directs avec les dirigeants des villages, les responsables municipaux et la Compagnie d'électricité du Kosovo, s'est efforcé de calmer la situation et de promouvoir le dialogue, mais il importe de trouver une solution viable et durable. À cette fin, le groupe de travail du dialogue technique entre Pristina et Belgrade sur l'énergie, qui est resté inactif ces deux dernières années, doit se remettre au travail.

Ces dernières semaines, les autorités kosovares ont empêché un certain nombre de représentants de Belgrade d'entrer au Kosovo. C'est une question qui, si elle n'est pas réglée, ne peut qu'accroître les tensions, sans nécessité. Il faut que toutes les parties s'engagent de manière constructive à régler cette question sans tarder.

Lors de ma première intervention devant le Conseil de sécurité en juillet 2008 (voir S/PV.5944), un mois après avoir pris mes fonctions de Représentant spécial du Secrétaire général pour la MINUK, j'ai fait part de mon fervent espoir que la solution que nous avions choisie pour assurer l'efficacité continue de la MINUK permettrait à l'ONU de préserver son legs au Kosovo tout en s'adaptant aux besoins changeants sur le terrain, cela afin de garantir des conditions de vie normale et pacifique à tous les habitants du Kosovo, comme le demande le mandat de la MINUK conformément à la résolution 1244 (1999). Je suis persuadé que la MINUK est parvenue à adapter sa structure et son profil aux nouveaux défis posés par la situation au Kosovo et heureux de voir les progrès réalisés dans le sens de la perspective européenne des Balkans occidentaux grâce au déploiement d'EULEX.

Il reste toutefois beaucoup à faire. La situation au Kosovo est restée relativement pacifique ces huit derniers mois et, si Pristina et Belgrade ont déployé des efforts remarquables pour maintenir la paix dans des situations qui auraient pu être déstabilisatrices, elles n'ont pas été suffisamment loin pour nous permettre d'avoir la certitude que le Kosovo est vraiment engagé sur la voie d'une paix et d'une prospérité durables. Cet objectif ne sera atteint que lorsque Pristina et Belgrade considéreront en premier lieu les intérêts de toutes les communautés kosovares, au-delà de leurs légitimes considérations politiques au sens le plus large. Pour sa part, comptant sur l'appui continu du Conseil, la MINUK continuera de travailler de concert avec Belgrade et Pristina, et avec la communauté

internationale, pour veiller à ce que cet objectif soit atteint.

Le Président (*parle en arabe*): Je remercie M. Zannier de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Boris Tadić, Président de la République de Serbie.

Le Président Tadić (*parle en serbe; texte anglais fourni par la délégation*): Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance du Conseil de sécurité pour examiner encore une fois la situation au Kosovo-Metohija. Je suis heureux de saluer la présence parmi nous du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, avec qui j'ai eu récemment une rencontre productive à Belgrade.

Demain, 24 mars, marquera le dixième anniversaire du début du bombardement de mon pays par l'OTAN. J'aimerais rappeler que cet événement tragique, qui a duré 78 jours en tout, n'a pas été mené avec l'approbation de cet organe. Pendant les trois mois au cours desquels des villes et des villages ont été bombardés quotidiennement, 2 500 civils ont perdu la vie, dont 89 enfants, et 12 500 ont été blessés. Le nombre de victimes n'inclut pas ceux qui, par la suite, ont succombé à la leucémie et à d'autres maladies mortelles provoquées par les bombes recouvertes d'uranium appauvri larguées sur mon pays.

À la suite des 2 300 frappes aériennes lancées contre l'ensemble de la Serbie, 148 immeubles résidentiels et 62 ponts ont été détruits, tandis que 300 écoles, hôpitaux et autres bâtiments publics ont été endommagés, de même que 176 sites du patrimoine culturel. Un tiers de la capacité électrique du pays a été détruit, ainsi que deux grandes raffineries de pétrole. D'après des études faites par des économistes, les dégâts directs causés à l'économie de mon pays se chiffrent à environ 30 milliards de dollars; les dégâts indirects ont été bien plus lourds.

Nous avons fait l'objet d'accusations collectives, puis avons été bombardés collectivement pour avoir, comme cela a été affirmé alors, expulsé 800 000 Albanais de souche du Kosovo-Metohija. Cette guerre tragique, qui a fait un nombre effrayant de victimes de part et d'autre et dont la fin a été marquée par la mise en place d'une administration internationale, a entraîné l'exode de plus de 200 000 Serbes de souche et Rom de la province. Le rapport du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon (S/2009/149), contient la triste

observation que même aujourd'hui, 10 années plus tard, ces personnes ne peuvent pas rentrer chez elles.

Je voudrais mettre en relief un autre fait paradoxal. Il y a 10 ans, les Serbes ont été punis par des bombardements, mais 10 ans plus tard, à la suite de l'expulsion massive des Serbes et d'attaques à la bombe incendiaire contre leurs maisons et leurs lieux saints, les Albanais du Kosovo ont été récompensés par la reconnaissance, par plus de 50 pays, de leur déclaration illégale d'indépendance.

De même que la campagne militaire tragique de 1999 a appris à la Serbie qu'il ne fallait pas créer une situation dans laquelle ses citoyens sont punis et tués, la leçon pour la communauté internationale doit être que des civils innocents ne devraient jamais avoir à payer de leur vie une politique injuste.

La République de Serbie condamne par principe tous les crimes de guerre et affirme que tous les accusés doivent être traduits en justice. Notre position de principe est que tout inculpé est un individu doté d'un nom et d'un prénom, et que la doctrine de la responsabilité collective des nations ou des États ne saurait avoir de base légitime. Les récentes décisions prises par le Tribunal de La Haye contre certains individus dans le cas du Kosovo – quatre anciens représentants de la République fédérale de Yougoslavie et un représentant de la Serbie – prouvent que la responsabilité collective de l'État ou de ses citoyens n'existe pas.

On peut se demander si les sentences ont été trop sévères, surtout après que le chef de l'Armée de libération du Kosovo, Ramoush Haradinaj, a été déclaré non coupable. Je note que, d'après une déclaration faite par le Procureur du Tribunal à l'époque, des témoins ont été non seulement intimidés, mais aussi physiquement liquidés. Une chose est cependant certaine : des individus spécifiques ont été condamnés pour des crimes spécifiques. C'est précisément la raison pour laquelle la Serbie continuera de coopérer pleinement avec le Tribunal de La Haye, et pour laquelle nous continuerons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour appréhender et traduire devant la Cour les deux inculpés qui sont toujours en fuite, à savoir Goran Hadzic et Ratko Mladic.

Aujourd'hui, neuf ans après la chute de Milosevic, la Serbie est une démocratie européenne moderne qui ne menace personne. Le pays dont je suis le Président n'a cessé de répéter que l'adhésion à l'Union européenne est son objectif stratégique le plus

important. Nous continuerons, par principe, à rester attachés au règlement des problèmes en suspens uniquement par le biais d'un dialogue pacifique et sans recourir à la force.

La tentative de sécession des autorités de souche albanaise de la province méridionale du Kosovo-Metohija qui a eu lieu le 17 février 2008, neuf ans après le bombardement de la Serbie, est en violation directe de la Charte des Nations Unies, de l'Acte Final d'Helsinki et de la résolution 1244 (1999). La déclaration d'indépendance unilatérale et illégale de Pristina constitue une tentative de diviser par la force un État Membre de l'ONU contre sa volonté et sans l'assentiment du Conseil de sécurité. Malheureusement, cette déclaration a reçu l'appui d'un certain nombre de pays, en raison essentiellement de la menace de violence que brandissait constamment la communauté de souche albanaise du Kosovo si ses exigences sécessionnistes n'étaient pas satisfaites.

Même aujourd'hui, les Serbes du Kosovo n'ont ni sécurité, ni liberté de circulation, ni état de droit, et ils n'ont ni eau, ni électricité. Bref, le respect des normes de civilisation fondamentales leur est refusé. C'est pourquoi je tiens à exprimer mon désaccord avec les vues optimistes exprimés dans le rapport. L'agression commise contre les habitants serbes du village de Silovo en témoigne. Le village a été privé d'électricité pendant des semaines en plein hiver à cause d'une condition imposée par les autorités de Pristina concernant la signature de contrats écrits, qui aurait constitué une reconnaissance indirecte par ces résidents de l'entité illégale connue sous le nom de République du Kosovo. Cela montre comment les Serbes sont la communauté la plus menacée de toute l'Europe civilisée.

Rappelons que, lors du pogrom de mars 2004, plus de 50 000 extrémistes albanais de souche ont participé à une campagne de violence organisée qui a fait 19 morts et 950 blessés et au cours de laquelle plus de 4 000 Serbes ont été expulsés. En outre, plus de 900 bâtiments ont été détruits et 35 églises et monastères chrétiens ont été incendiés, bombardés ou détruits d'une manière quelconque. Beaucoup de ces monuments dataient des XIV^e et XVI^e siècles. Cinq ans plus tard, plus personne ne reste derrière les barreaux pour l'incendie criminel d'une église au Kosovo.

C'est pourquoi j'ai demandé à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et à la Mission État de droit menée

par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) de prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que justice soit faite pour tous les résidents du Kosovo-Metohija, quelles que soient leur origine ethnique ou leur affiliation religieuse. Tous les crimes, et en particulier les crimes de haine, doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies et de poursuites en justice. Les personnes accusées doivent être jugées par un tribunal juste et impartial. Nous espérons que les missions de maintien de la paix de l'ONU et de l'Union européenne rétabliront l'état de droit et les conditions préalables à un retour à un climat de paix. Elles doivent empêcher la libération des criminels, comme cela a été le cas récemment d'une personne qui avait été condamnée par le tribunal de la MINUK à une peine de 40 ans pour un attentat terroriste à la bombe contre un autobus, au cours duquel neuf Serbes avaient perdu la vie.

Je voudrais faire mention maintenant de certaines des attaques commises dans les 30 derniers jours contre des Serbes du Kosovo. Le 14 mars, deux maisons du village de Drsnik, près de Klina, où vivaient deux rapatriés ont complètement brûlé. Ce même jour, des coups de feu ont été tirés contre la maison de Dragoljub Budzevic, dans le village de Ljug, près de Istok. M. Budzevic était rentré dans son village au Kosovo trois années plus tôt, avec 45 autres Serbes. Avant de revenir, ils avaient vécu comme personnes déplacées dans d'autres parties de la Serbie depuis leur expulsion au cours de l'été 1999. Dans une autre région du Kosovo, au village de Silovo, 14 Serbes du Kosovo ont été blessés lorsque la police de souche albanaise a eu recours à une force excessive.

Il apparaît clairement à tous aujourd'hui que, 13 mois après la déclaration d'indépendance unilatérale et illégale, le Kosovo n'est pas un État. Les droits de l'homme y sont à peine protégés, comme l'indique le petit nombre de Serbes du Kosovo et autres non-Albanais qui sont rentrés dans la province. La Serbie, ainsi qu'un certain nombre d'États membres de l'Union européenne, est confrontée à d'effroyables problèmes dus aux activités de la mafia de souche albanaise du Kosovo, qui se spécialise dans le trafic des stupéfiants, des personnes et des armes.

Nous voulons un retour à la normale dans notre province méridionale. Je suis convaincu que les Albanais et les Serbes peuvent vivre côte à côte. C'est la raison pour laquelle l'ONU et EULEX doivent travailler avec énergie à s'acquitter pleinement du mandat.

À ce propos, je tiens à souligner qu'il est de la plus haute importance que la MINUK et EULEX garantissent la liberté de circulation dans l'ensemble du Kosovo pour les agents démocratiquement élus de la République de Serbie. Ils ne doivent pas être renvoyés à la frontière administrative par les autorités de Pristina. De telles provocations ne peuvent que servir à inquiéter profondément la population serbe de la province.

L'aspect juridique de la question du Kosovo, comme nous le savons tous, est soumis à l'examen de la Cour internationale de Justice. Le principal organe judiciaire de l'ONU donnera un avis consultatif sur la question suivante : « La déclaration unilatérale d'indépendance des institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo est-elle conforme au droit international? »

Je pense que tous les États Membres de l'ONU doivent respecter le fait que la Cour internationale de Justice se prononcera sur cette question et personne ne doit en aucune façon préjuger de ses délibérations. Nous attendons donc que personne n'encourage de nouveaux États à reconnaître le Kosovo. Je demande à tous les États Membres de l'ONU qui n'ont pas reconnu la déclaration unilatérale d'indépendance de maintenir le cap pendant que la Cour fait son travail.

La République de Serbie est favorable à de nouvelles négociations sur le futur statut du Kosovo. C'est la seule façon de trouver un juste compromis et une solution mutuellement acceptable. La Serbie ne reconnaîtra jamais l'indépendance du Kosovo, directement ou indirectement, et nous poursuivrons notre politique de défense diplomatique, juridique et pacifique de notre intégrité territoriale. Nous sommes convaincus que l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sera très utile au système international dans son ensemble, car nous pensons que sa réponse à la question posée par l'Assemblée générale empêchera le cas du Kosovo de servir de précédent très dangereux.

La Serbie restera un partenaire de bonne foi de la communauté internationale dans l'administration intérimaire de notre province méridionale. L'Union européenne joue un rôle très important. Désormais, suite au bon accueil fait par le Conseil de sécurité au rapport de novembre du Secrétaire général (S/2008/692), dans lequel il est dit que le mandat d'EULEX respectera strictement les dispositions de la résolution 1244 (1999) et opérera sous l'autorité générale de l'ONU et dans un

contexte de neutralité à l'égard du statut du Kosovo, notre partenariat de coopération avec EULEX et la MINUK devrait se poursuivre avec pour but de mettre en œuvre les dispositions du rapport de novembre, à savoir les six points qui permettent de continuer le dialogue avec Belgrade.

La Serbie a continué et continuera de contribuer d'une manière constructive et sérieuse à la recherche de mécanismes pour pleinement mettre en œuvre les six points dans le contexte du processus de négociation. Nous avons fait des propositions concrètes sur les questions judiciaires et sur la protection du patrimoine serbe au Kosovo. Nous sommes disposés à avoir de nouveaux entretiens dans le but de mettre en œuvre les six points, conformément à la résolution 1244 (1999).

Une condition essentielle de notre acceptation de la reconfiguration était un engagement clair et contraignant de la part de l'Union européenne, confirmé par le Conseil de sécurité, de rester pleinement neutre à l'égard du statut et de placer sa présence au Kosovo sous l'autorité de l'ONU, dans le plein respect de la résolution 1244 (1999).

Je suis heureux de constater que ces conditions raisonnables ont été remplies. Le texte rédigé avec soin du rapport de novembre 2008, auquel le Conseil de sécurité a fait bon accueil et réaffirmé dans le rapport (S/2009/149) dont le Conseil est saisi aujourd'hui, définit la nature de l'engagement d'EULEX comme étant neutre à l'égard du statut, ce qui garantit qu'aucune partie de son mandat ne peut être consacrée à la mise en œuvre du plan Ahtisaari pour l'indépendance du Kosovo, qui a été rejeté par la République de Serbie et qui n'a pas été approuvé par le Conseil de sécurité, selon les termes du rapport précédent. Cependant, il est particulièrement important que la mise en œuvre des six points, ainsi que le déploiement intégral d'EULEX, se concrétisent en dépit de certains problèmes; et ceci doit se faire en consultation avec toutes les parties intéressées, et avant tout avec la République de Serbie.

Je demande aux autorités de Pristina de ne pas faire obstacle à la volonté de la communauté internationale. La République de Serbie est prête à continuer à coopérer avec EULEX dans notre province méridionale parce que l'ONU a confirmé qu'EULEX était la bienvenue au Kosovo-Metohija.

Je tiens à réaffirmer qu'il est pour nous de la plus haute importance que la MINUK continue sa mission et

son mandat et demeure présente dans sa pleine capacité sur le terrain à travers l'ensemble du Kosovo, et que son budget ne soit pas réduit. Sans la MINUK, il serait impossible de satisfaire aux exigences énoncées dans la résolution 1244 (1999) ou dans le plan en six points du Secrétaire général. Je tiens à souligner qu'il est du devoir de la MINUK de faire partie de la délégation de Pristina à toutes les réunions internationales et régionales, où elle doit s'identifier et s'exprimer sous le nom de MINUK/Kosovo. La Serbie continuera de participer à une telle collaboration.

Je tiens à terminer en citant le rapport du Secrétaire général selon lequel la MINUK doit « continuer à jouer un rôle crucial dans le maintien de la paix et de la stabilité sur le terrain » (S/2009/149, par. 35). La Serbie restera un facteur de paix et de stabilité, un partenaire de la communauté internationale dans la recherche d'une solution durable et un pays qui voit son avenir au sein de l'Union européenne.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le Président Tadić de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Skender Hyseni.

M. Hyseni (*parle en anglais*) : Comme toujours, c'est pour moi un honneur de m'exprimer devant le Conseil pour parler des progrès accomplis par mon pays. La République du Kosovo a continué de réaliser des progrès réguliers dans tous les domaines depuis ma dernière déclaration au Conseil de sécurité en novembre 2008 (voir S/PV.6025).

Le mois dernier, le 17 février, le peuple du Kosovo a célébré d'une manière pacifique et très digne le premier anniversaire de l'indépendance de son pays. En dépit d'une grave provocation et d'un défi lancé à la sécurité du pays, incités par un nombre important de membres du Parlement de la République de Serbie, qui ont participé à une sorte de session à Zveçan, la situation est restée pacifique et calme lors de notre fête nationale.

Le jour de l'indépendance était aussi une bonne occasion pour nous tourner vers le passé et pour jeter un regard en arrière et pour dresser le bilan des réalisations, des avancées, des événements clés et des progrès réalisés au Kosovo en une année d'indépendance. Et les réalisations sont considérables. La reconnaissance du Kosovo en tant qu'État indépendant et souverain s'est poursuivie. Depuis ma dernière déclaration devant le Conseil de sécurité,

quatre autres pays dans le monde ont reconnu l'indépendance de mon pays. Je tiens à remercier sincèrement les peuples et les Gouvernements du Panama, de la Micronésie, des Maldives et des Palaos de soutenir le droit du peuple du Kosovo à la liberté et à l'indépendance.

Sur le plan interne, depuis le dernier débat du Conseil de sécurité s'y rapportant, on a relevé un certain nombre d'évolutions fort positives au Kosovo. La reconfiguration de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) s'est poursuivie et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) s'est déployée dans l'ensemble de la République du Kosovo le 9 décembre. Nous nous félicitons vivement du déploiement d'EULEX. Maintenant qu'EULEX devient pleinement opérationnelle, pour des raisons tout à fait pratiques et pragmatiques, nous demandons qu'il soit mis fin à la mission et au mandat de la MINUK. Le déploiement d'EULEX dans l'ensemble du Kosovo est conforme au mandat prévu dans la Déclaration d'indépendance du Kosovo, aux propositions d'Ahtisaari, à la Constitution de la République du Kosovo, à la législature de la République du Kosovo, à l'action commune de l'Union européenne du 4 février 2008, et aux invitations du Président du 17 février et du 8 août.

Le Kosovo a également continué de réaliser des progrès réguliers sur d'autres fronts.

Lors de ses sessions tenues les 15 et 16 décembre 2008, le Parlement du Kosovo a adopté un certain nombre de lois importantes, notamment les lois sur la cour constitutionnelle, le Service diplomatique et le service consulaire des missions diplomatiques et consulaires de la République du Kosovo. Outre les premières ambassades qui sont déjà opérationnelles, la création de 12 nouvelles missions diplomatiques et de neuf nouvelles missions consulaires de la République est bien avancée.

La mise en place d'institutions officielles basée sur des normes européennes se poursuit avec la création de la Force de sécurité du Kosovo en janvier 2009. Avec l'aide de l'OTAN, nous développons notre Force de sécurité contrôlée par des civils. La Force de sécurité du Kosovo bénéficie aussi bien à nos voisins qu'à notre pays. Ce sera une force contrôlée démocratiquement, pluriethnique, apolitique, gérée par l'OTAN, et dont l'objectif principal sera l'intervention d'urgence et, de

manière générale, les activités de nature à favoriser le développement et la stabilité régionale.

Deux autres institutions très importantes de la République ont été créées en février 2009. Le conseil de sécurité du Kosovo a été créé, présidé par le Premier Ministre, et le Directeur du service de renseignement du Kosovo a été nommé. Le Gouvernement de la République du Kosovo a travaillé 24 heures sur 24 pour examiner de nombreuses questions d'importance primordiale pour notre pays, particulièrement dans les secteurs de l'économie, de la justice et de la sécurité, aussi bien que relatives à la lutte contre le crime, la corruption et l'activité criminelle transfrontière.

Le Gouvernement est prudent dans sa gestion de l'aide financière que de nombreuses nations ont accordé au Kosovo. Les améliorations considérables apportées aux infrastructures des écoles et des routes sont évidentes. D'immenses progrès ont également été accomplis dans d'autres secteurs. Notre gouvernement continue de chercher des moyens d'améliorer les conditions de vie dans les secteurs où vivent les communautés minoritaires, particulièrement dans les secteurs à majorité serbe.

Je dois dire, toutefois, que la République de Serbie n'a pas été du tout prête à aider à cet égard, car elle a continué à encourager et à soutenir les structures illégales et criminelles dans le nord du Kosovo. La Serbie travaille activement à empêcher les citoyens serbes du Kosovo de coopérer avec les institutions qui cherchent à protéger leurs droits et à les aider à résoudre leurs problèmes et à améliorer leur existence. Le Gouvernement serbe appuie les structures parallèles illégales qui exploitent nos citoyens serbes mais ne fournissent jamais l'aide nécessaire ni n'apportent aucune solution à leurs problèmes.

La situation dans le nord demeure un sujet de très grande préoccupation. L'anarchie, avec l'appui évident des dirigeants de Belgrade, a transformé cette partie du Kosovo en zone de sécurité pour toutes sortes d'activités économiques criminelles et illégales. Les institutions de la République du Kosovo sont attachées à la coopération et à l'étroite collaboration avec la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) pour restaurer l'ordre public dans le nord et pour améliorer la situation et les conditions de vie dans les secteurs à majorité serbe.

La République de Kosovo a fait une priorité de la coopération avec tous ses voisins. Belgrade essaye de gêner notre coopération avec nos voisins et avec la

communauté internationale en bloquant notre participation aux instances régionales et aux instances internationales plus larges. Belgrade bloque nos exportations vers la Serbie. Notre gouvernement s'est abstenu de prendre des mesures réciproques, ce qui ne ferait que nuire aux personnes et aux activités économiques des deux côtés. Nous espérons que la République de Serbie sera sensible à la nécessité de s'associer aux efforts déployés par d'autres nations des Balkans occidentaux pour créer un climat de coopération et de compréhension dans la région, notamment par la normalisation des relations avec la République du Kosovo. Mon gouvernement se tient prêt à engager des pourparlers avec la Serbie, comme deux États indépendants et souverains, sur une large série de questions d'intérêt mutuel. Le dialogue aidera à apaiser les tensions et à normaliser des relations entre nos deux pays.

Dans le nouveau Kosovo, il n'y aura pas de place pour la haine et la violence. Les institutions du Kosovo sont attachées à créer une démocratie pluriethnique en paix avec ses voisins et à contribuer à la coopération et à la stabilité régionales et mondiales.

Nous sommes également attachés à poursuivre l'objectif de devenir membre de plein droit de l'Union européenne (UE) dès que cela sera possible et mettons en application les réformes exigées. La conclusion de la Commission européenne en date du 5 novembre 2008, selon laquelle le Kosovo a une démarche européenne claire en conformité avec le reste des Balkans occidentaux et une étude des possibilités de réalisation sera présentée pour faire progresser la marche du Kosovo vers l'UE, nous encourage à intensifier nos efforts pour répondre à toutes les exigences nécessaires. L'avenir de toutes les nations des Balkans occidentaux se trouve dans l'intégration européenne, et le Kosovo prévoit de poursuivre ce but très énergiquement.

En atteignant tous les objectifs que j'ai mentionnés, les institutions de la République du Kosovo poursuivront leur étroite coopération avec l'Union européenne, avec les États-Unis d'Amérique et avec l'OTAN. Une coopération étroite avec nos partenaires internationaux est indispensable alors que nous mettons en application le plan Ahtisaari et travaillons à édifier un Kosovo pluriethnique fondé sur des valeurs démocratiques et les normes internationales les plus élevées.

Pour terminer, je souhaiterais souligner la détermination du Kosovo à devenir un membre contribuant de la communauté internationale. La République du Kosovo attend avec intérêt de travailler avec l'ensemble des membres du Conseil de sécurité pour favoriser les objectifs communs de la paix et de la sécurité internationales. À nouveau, je souhaite remercier le Conseil de m'avoir donné l'occasion de présenter les vues de la République de Kosovo.

Le Président (*parle en arabe*): Je remercie M. Hyseni pour sa déclaration.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Ripert (France): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier pour leur présence M. Boris Tadić, le Président de la République de Serbie, et M. Skender Hyseni, Ministre des affaires étrangères de la République du Kosovo. Nous les avons tous les deux écoutés avec attention. Je voudrais aussi saluer l'action du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, qui a, avec son équipe, mis en œuvre avec efficacité et avec pragmatisme la reconfiguration de la présence internationale décidée par le Secrétaire général avec le soutien du Conseil de sécurité.

Le Kosovo a fêté le mois dernier le premier anniversaire de sa déclaration d'indépendance. La séance du Conseil de sécurité est aujourd'hui l'occasion de faire un premier bilan, qui nous semble largement positif. Comme nous l'espérons, l'indépendance a contribué à apaiser les tensions à l'intérieur du Kosovo et dans les Balkans. Les nouvelles autorités du Kosovo ont fait preuve de responsabilité et elles ont tenu leurs engagements. La mise en place d'une constitution conforme aux normes et valeurs européennes et l'adoption de lois favorisant la participation des minorités sont autant d'étapes importantes vers un État de droit au service de toutes les communautés, avec le soutien notamment de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX). Le nombre croissant d'États, notamment de la région, qui ont reconnu le Kosovo contribue à l'émergence du nouvel État sur la scène internationale ainsi qu'à la stabilité des Balkans. Ce premier anniversaire témoigne du chemin parcouru par le Kosovo et par la région; il doit être aussi un encouragement à poursuivre. La construction d'un État de droit doit se poursuivre.

La réorganisation de la présence internationale s'est déroulée dans de bonnes conditions. L'Union européenne apporte un soutien essentiel avec le déploiement de la Mission EULEX, qui accompagne la mise en place des institutions et de l'État de droit au Kosovo. EULEX opère dans le cadre de la résolution 1244 (1999), sous l'autorité globale des Nations unies. L'objectif de l'Union européenne, à travers le déploiement d'EULEX et la nomination d'un Représentant spécial de l'Union européenne, est de contribuer à la consolidation d'un Kosovo démocratique et multiethnique. La protection des droits des minorités constitue une priorité pour EULEX, qui veillera à la pleine mise en œuvre des engagements souscrits par les autorités kosovares en ce domaine.

Au fur et à mesure du déploiement d'EULEX, les habitants du Kosovo ont progressivement réalisé, malgré la propagande négative de certains groupes extrémistes, que la Mission européenne agissait au bénéfice de toute la population et de toutes les communautés. Nous avons cependant observé avec préoccupation les attaques récentes contre EULEX, dont les auteurs semblent être liés aux réseaux criminels soucieux de préserver des conditions leur permettant d'agir impunément.

Le Secrétaire général avait inscrit la reconfiguration de la présence internationale dans une démarche de dialogue avec toutes les parties concernées. Ce dialogue est essentiel pour assurer la stabilité du Kosovo et de la région. C'est pourquoi l'Union européenne l'a poursuivi et intensifié ces derniers mois, en s'adressant naturellement en premier lieu aux autorités kosovares et aux communautés du Kosovo, mais aussi aux pays voisins.

La Serbie est parmi ceux-ci un acteur essentiel dont la coopération est indispensable pour le succès d'EULEX. C'est dans cet esprit que le chef de la Mission d'EULEX, M. de Kermabon, vient de se rendre à Belgrade. Nous nous réjouissons qu'il ait eu ainsi l'occasion de rechercher des solutions pratiques aux problèmes concrets qui se posent, par exemple, en matière de douane ou de coopération judiciaire.

Nous avons pris bonne note des positions exprimées par le Président Tadić, et je retiens d'abord et avant tout de ses propos une réaffirmation très forte de la volonté du Gouvernement serbe de rejoindre l'Union européenne, ce qui constituera pour l'ensemble des Balkans un puissant facteur de stabilisation. En apportant leur soutien aux initiatives de l'Union

européenne pour contribuer à la paix et à la stabilité de la région, les autorités serbes participeront à la création des conditions d'un avenir européen commun pour les Balkans occidentaux.

Nous avons aussi écouté M. Hyseni avec attention. L'attachement à l'état de droit, le souci de construire un État pluriethnique respectueux des minorités, la volonté de nouer des liens d'amitié avec les voisins du Kosovo et l'engagement pro-européen des autorités kosovares constituent autant d'engagements forts qu'il convient de saluer.

Au-delà des divergences persistantes exprimées par le Président Tadić et le Ministre Hyseni, nous avons noté avec satisfaction un même souci de maintenir la stabilité dans la région et de préserver les conditions d'un avenir partagé au sein de l'Europe. Nous encourageons pour cela Belgrade et Pristina à renouer le plus tôt possible un dialogue direct.

L'Union européenne est pleinement consciente des responsabilités qui lui incombent dans le dépassement des obstacles sur la voie d'un avenir stable et prospère pour les Balkans occidentaux. C'est dans cet esprit que nous nous efforcerons d'avancer dans les prochains mois sur la voie d'un avenir commun pour les Serbes et les Kosovars, dans le cadre de l'Union européenne.

M. Mayr-Harting (Autriche) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de la présence du Président Boris Tadić, de la Serbie, et nous le remercions de sa déclaration. Nous nous félicitons également de la possibilité d'entendre les vues de M. Skender Hyseni, Ministre des affaires étrangères de la République du Kosovo. Je voudrais également exprimer notre profonde gratitude à M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général, pour son travail ainsi que pour les efforts qu'il déploie actuellement en vue de faciliter le dialogue entre tous les acteurs dans une période de changement et d'adaptation. À cet égard, nous nous félicitons également du rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis aujourd'hui (S/2009/149).

La séance du Conseil de novembre dernier a ouvert la voie à la reconfiguration de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et à une présence renforcée de l'ONU. Depuis lors, nous avons été les témoins du déploiement réussi dans tout le Kosovo de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), le 9 décembre. Le premier rapport

d'EULEX dont nous sommes saisis aujourd'hui témoigne de ce succès.

Nous sommes heureux de constater que, en raison notamment de l'attitude constructive adoptée par la Serbie en coopérant avec EULEX, la Mission a déjà été en mesure d'apporter une contribution importante, en aidant les autorités kosovares à former un État multiethnique reposant sur les principes de la démocratie et de la primauté du droit. Nous sommes convaincus que l'ouverture récente d'un bureau de liaison de l'Union européenne (UE) à Belgrade facilitera et renforcera davantage cette coopération.

Nous pensons que le Kosovo a réalisé des progrès importants au cours de l'année écoulée. En mettant en œuvre de manière continue les propositions Ahtisaari et la nouvelle Constitution, les autorités du Kosovo ont jeté les fondements d'un État stable, démocratique et pluriethnique. Nous encourageons tous les groupes ethniques à participer activement aux structures du Kosovo pour faire en sorte que la multiethnicité fasse partie intégrante de la vie quotidienne.

L'Autriche a déployé des efforts constants pour encourager la paix et la stabilité dans les Balkans occidentaux en amenant toutes les parties au dialogue. En 2005 et 2006, nous avons organisé deux séminaires qui ont permis d'élaborer une loi sur le statut et la protection des communautés religieuses au Kosovo, et nous avons été heureux d'accueillir à Vienne le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus concernant le futur statut du Kosovo et d'appuyer activement ses efforts.

L'Autriche fournit également quelque 650 soldats à la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR). Notre contingent à la KFOR est le plus important fourni par un non-membre de l'OTAN, et nous exerçons actuellement le commandement du Groupement des forces multinationales Sud. En outre, nous fournissons 27 agents de police, juges et agents pénitentiaires à EULEX. Nous pensons que la responsabilité principale de la communauté internationale au Kosovo est de protéger tous les groupes ethniques, notamment les minorités.

L'Autriche est préoccupée par les informations faisant état de violences interethniques dans la région de Mitrovica et se félicite vivement de l'accord conclu par les commandants de police des deux parties de Mitrovica pour organiser des patrouilles de police conjointes. Ceci pourrait être un élément essentiel pour assurer la paix et la stabilité. Nous déplorons également

le fait que le nombre de retours volontaires des minorités ait baissé par rapport à 2006 et 2007, et nous exprimons l'espoir que le projet de retours récemment lancé par le Kosovo et l'étude sur les personnes déplacées du Kosovo, qui doivent être réalisés par la Serbie de concert avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, s'avéreront efficaces et faciliteront les retours au Kosovo.

Nous faisons nôtre l'observation du Secrétaire général selon laquelle les efforts de toutes les parties, avec l'appui de la communauté internationale, doivent se poursuivre afin de continuer à appliquer les accords temporaires énoncés dans son dernier rapport. Nous sommes convaincus que le pragmatisme et le sens des responsabilités se traduiront par des solutions aux questions d'ordre pratique en suspens. Il sera bénéfique pour toutes les personnes de la région d'aplanir ces divergences et d'instaurer des relations de travail productives.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) continue de jouer un rôle crucial au Kosovo et jouit de notre plein appui. Sous la direction de l'Ambassadeur Almhofer, la mission de l'OSCE au Kosovo joue un rôle important pour garantir un avenir démocratique et multiethnique au Kosovo, notamment en édifiant et en surveillant les institutions démocratiques du Kosovo et son appui aux droits de l'homme et à la préservation des droits des minorités. La stabilité dans les Balkans est un objectif partagé par l'ONU, l'Union européenne et l'OSCE. Nous espérons vivement que l'OSCE poursuivra sa coopération.

Même si cela a été dit à maintes reprises, je voudrais souligner que l'avenir de tous les peuples des Balkans occidentaux, y compris la Serbie et le Kosovo, réside dans l'Union européenne. Ceci est la perspective à laquelle mon pays a toujours adhéré, et nous pensons que la réalisation de cette perspective offre la meilleure possibilité à long et moyen terme de trouver des solutions durables à nombre des problèmes dont nous débattons aujourd'hui. Le Conseil de l'Europe a maintes fois réitéré cette idée, et les États membres de l'UE y souscrivent pleinement. L'Autriche est convaincue qu'une très grande majorité des habitants de la Serbie et du Kosovo sont tout à fait conscients des avantages de l'intégration européenne pour leur avenir, celui de leurs familles et de leurs pays. L'Autriche poursuivra ses efforts pour parvenir à cet objectif.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je souhaite ajouter la voix du Royaume-Uni à celles de mes

collègues au Conseil de sécurité pour souhaiter la bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zannier, au Président de la Serbie, M. Tadić et au Ministre kosovar des affaires étrangères, M. Skender Hyseni, un an après l'indépendance du Kosovo. Je tiens également à remercier le Secrétaire général pour son rapport complet sur la première année écoulée depuis l'indépendance du Kosovo (S/2009/149).

Comme nous l'avons entendu ce matin, il y a eu plusieurs faits nouveaux positifs au cours de cette période. Le Gouvernement kosovar a continué de mettre en place l'appareil juridique et administratif de l'État, conformément à la Constitution du Kosovo. Il se prépare à déléguer certains pouvoirs gouvernementaux aux autorités locales, y compris des municipalités serbes du Kosovo, et à créer de nouvelles communes, ce qui permettra de mieux protéger les intérêts de toutes les communautés minoritaires du Kosovo.

La Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) a entamé son mandat et s'achemine vers une pleine capacité opérationnelle. Elle s'acquitte des travaux d'encadrement, de suivi et de conseil de la police, du système judiciaire et des services de douane du Kosovo, ce qui aide au maintien de l'ordre public. Ceci est essentiel pour permettre à tous les citoyens du Kosovo de vaquer à leurs occupations quotidiennes. EULEX a aussi encouragé la mise en place d'un service de police ethniquement divers dans le nord de Mitrovica et a aidé la police à riposter avec efficacité aux quelques incidents de violence criminelle et interethnique, veillant ainsi à ce qu'ils soient rapidement contenus.

Nous nous félicitons du lancement du dialogue technique entre EULEX et Belgrade à propos des arrangements provisoires énoncés dans le rapport de novembre 2008 du Secrétaire général au Conseil (S/2008/692), et nous exhortons les Gouvernements serbe et kosovar à œuvrer de manière constructive avec EULEX à l'exécution de ces arrangements et à promouvoir les avantages d'un engagement positif auprès de toutes les communautés du Kosovo.

La Force de sécurité du Kosovo a été établie et le Corps de protection du Kosovo a été dissous, conformément aux engagements conclus avec le Gouvernement kosovar et la communauté internationale. La Force de sécurité du Kosovo fournira au Kosovo une capacité de protection civile et de sécurité interne à la mesure du pays, légèrement armée, pluriethnique et placée sous l'autorité des pouvoirs civils. Je tiens à

répéter une fois de plus que la Force de sécurité du Kosovo ne constitue aucunement une quelconque menace contre les voisins du Kosovo.

Les progrès réalisés en matière de retour, de biens, d'adjudication et de reconstruction de sites du patrimoine culturel et religieux se poursuivent. L'Union européenne continue d'encourager les perspectives européennes du Kosovo dans le contexte du Processus de stabilisation et d'association, ainsi que la pleine participation constructive du Kosovo aux initiatives régionales et aux instances internationales.

Pour que les perspectives européennes puissent progresser, il faut que le Gouvernement kosovar agisse encore plus vite, surtout pour ce qui est des retours et de l'état de droit, des biens et de la reconstruction des sites du patrimoine culturel et religieux. Il doit tendre davantage la main à toutes les communautés. Il doit démontrer de manière claire et concrète que tous les citoyens du Kosovo seront traités de la même manière. Ils méritent d'avoir accès aux services sur un pied d'égalité et nous attendons du Gouvernement kosovar qu'il nous en donne l'assurance.

Nous avons entendu ce matin le Président Tadić faire plusieurs déclarations avec lesquelles mon gouvernement n'est pas d'accord. Nous n'acceptons pas, par exemple, sa description des attributions de la Mission de l'Union européenne au Kosovo. S'agissant du dixième anniversaire du bombardement de la Serbie par l'OTAN, je crois que nous devrions réfléchir un instant et nous demander pourquoi cela était nécessaire. Cette action de l'OTAN cherchait à éviter une énorme catastrophe humanitaire au Kosovo. Lorsqu'une tentative a été faite à l'ONU de condamner cette action de l'OTAN, trois pays seulement ont voté pour cette condamnation. La Serbie a fait fi de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité adoptées au titre du Chapitre VII l'appelant à négocier et à cesser la répression, une répression qui a donné lieu au massacre de Racak, à l'expulsion de 800 000 personnes et à la mort de 10 000 autres, d'après les chiffres de l'ONU. Cela n'est pas à l'honneur de la Serbie de passer sous silence ces faits survenus en 1998 et 1999.

Je ne cherche pas par là à minimiser la violence qui a suivi. Le Royaume-Uni condamne sans réserve ce qui est arrivé aux communautés serbes du Kosovo en 2004. Je suis allée à Obilić et j'ai vu les Serbes du Kosovo expulsés de chez eux. Mais la différence est énorme entre ces actes de violence survenus en 2004 et les politiques délibérées menées par le Gouvernement

serbe de l'époque contre les Albanais du Kosovo en 1998 et 1999. Nous ne tenons pas le Gouvernement serbe actuel – et encore moins le Président Tadić – pour responsables de ces événements. Mais c'est au Gouvernement qu'incombe la responsabilité d'informer ses citoyens des crimes commis au nom de la Serbie par Milosevic et par d'autres personnes inculpées par le Tribunal de La Haye.

La position de mon gouvernement sur l'indépendance du Kosovo est bien connue. L'indépendance du Kosovo est un fait. Elle est irréversible et elle est reconnue par un nombre croissant d'États. Nous voulons voir le Kosovo et la Serbie se joindre à l'Union européenne en tant que voisins en bons termes entre eux et avec le reste de l'Union européenne. Nous nous réjouissons de la déclaration faite aujourd'hui par le Président Tadić, à savoir que l'adhésion à l'Union européenne est un objectif stratégique de la Serbie. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour aider la Serbie à atteindre cet objectif.

Mais il convient de rappeler que la voie de l'Europe passe par la réconciliation, non par la rétribution. Elle implique que l'on reconnaisse et surmonte le passé et que l'on regarde vers l'avenir.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, M. Zannier, pour sa présentation du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2009/149). La Fédération de Russie l'a analysé avec soin. Nous nous félicitons de la présence à cette séance du Président de la Serbie, M. Tadić. Nous le remercions pour ses évaluations, que nous partageons.

Nous avons également écouté la déclaration de M. Hyseni, bien qu'elle ne soit pas objective. Chercher à imputer à Belgrade tous les problèmes du Kosovo ne fait que souligner la nécessité de ramener le pays dans le giron de la Serbie.

La présente séance coïncide avec plusieurs anniversaires tragiques de l'histoire du Kosovo. D'abord et avant tout, il y a 10 ans, l'OTAN commençait à bombarder la Yougoslavie, et cette action a été menée sans l'accord du Conseil de sécurité. Notre collègue britannique nous a fourni une présentation très détaillée de l'histoire de ces événements, mais cette présentation a été de caractère sélectif. Rien, par exemple, n'a été dit des activités terroristes de la soi-disant Armée de

libération du Kosovo, qui a mené ses activités pendant 10 ans et a ainsi conduit aux événements tragiques de mars 1999.

Pendant les 78 jours qu'a duré le bombardement, ce sont essentiellement des installations civiles qui ont été détruites – centrales électriques, ponts et autres infrastructures. La station de télévision de Belgrade a été bombardée uniquement parce qu'elle avait donné une mauvaise interprétation de la situation; elle n'était pas enchantée par la destruction de son pays. Un train de passagers a été attaqué pour des raisons inconnues. Cela a fait des milliers de victimes civiles.

C'est pendant cette période des bombardements de l'OTAN que le monde a parlé de catastrophe humanitaire. La conséquence politique a été une baisse notable de l'image de cette organisation régionale aux yeux de la communauté internationale. Je parle ici de l'OTAN. Pire encore, ces événements ont ébranlé le fondement même du droit international et vivement encouragé le séparatisme kosovar.

Le massacre n'a cessé qu'après de difficiles efforts diplomatiques, essentiellement grâce à la participation de la Russie. Le Conseil de sécurité a adopté la fameuse résolution 1244 (1999), qui reste pleinement en vigueur. Selon cette résolution, le Représentant spécial du Secrétaire général et la Mission des Nations Unies au Kosovo, dont il est le chef, doivent continuer à s'acquitter de leurs mandats, notamment en assurant la protection des droits et la sécurité des minorités nationales et en mettant en place dans le pays les normes démocratiques établies par la communauté internationale.

À cet égard, nous ne saurions ignorer une autre triste date : le cinquième anniversaire des pogroms antisémites au Kosovo qui ont représenté une tentative impudente d'expulser la population serbe et d'éradiquer son patrimoine culturel et religieux. À cause de cela, des milliers de Serbes sont devenus des réfugiés et de nombreux monastères et églises orthodoxes, dont certains étaient sous la protection de l'UNESCO, ont été détruits.

Il est légitime de rappeler ces événements à la lumière de la récente décision scandaleuse, prise en appel par des juges européens d'acquitter un terroriste albanais du Kosovo qui avait été condamné par une cour de la MINUK en juin 2008 à 40 ans de prison pour avoir fait exploser un bus en 2001. Les juges ont estimé soit que les preuves et les témoignages n'étaient pas suffisants, soit qu'il n'y avait pas assez de

cadavres. Onze personnes sont mortes et 22 ont été blessées dans l'incident. Nous demanderons des informations à la présence européenne et aux dirigeants de la MINUK en ce qui concerne les mesures qui ont été prises pour punir ceux qui ont été jugés coupables de cet acte de terrorisme.

Malheureusement, les demandes faites par l'ONU auprès des autorités albanaises du Kosovo pour qu'elles commencent à garantir les droits et la sécurité des Serbes n'ont, en pratique, pas été appliquées. La priorité accordée à l'élaboration de normes s'appliquant aux minorités a été remplacée, d'une manière proactive, par la priorité accordée à la question du statut de la province. La déclaration d'indépendance unilatérale du Kosovo et l'appui qu'elle a reçu de la part d'un groupe d'États ont récompensé l'extrémisme et ont, qu'on le veuille ou non, constitué un précédent très dangereux.

L'année qui s'est écoulée depuis la déclaration d'indépendance unilatérale du Kosovo a confirmé nos préoccupations. Il est clair qu'il ne sera pas facile de sortir la province de son effondrement socioéconomique, mais devenir un quasi-État n'a fait qu'exacerber les problèmes. Le chômage est en hausse, les indicateurs économiques sont en stagnation, les liens d'intégration interne de la province ont été rompus, et le domaine social reste une catastrophe. Ce sont l'anarchie et les criminels qui prospèrent; la lutte pour le pouvoir a généré des frictions entre des clans et les radicaux relèvent de nouveau la tête.

Ceci est d'autant plus regrettable que la tâche consistant à renforcer le caractère multiethnique du Kosovo a été condamnée à l'oubli. En dépit de l'application de lois dites démocratiques, de fait, on ne fait aucun cas des droits et de la sécurité des Serbes et d'autres communautés nationales dans la province sont ignorés. Par conséquent, le nombre de réfugiés serbes du Kosovo qui décident de retourner a diminué par rapport aux années précédentes. Ce fait a été mentionné dans le rapport du Secrétaire général. Cependant, le rapport passe malheureusement sous silence les raisons expliquant ce phénomène, la plus importante étant l'absence évidente des conditions de sécurité les plus essentielles.

La seule option pour remédier à la situation est de maintenir la MINUK au Kosovo et, sous ses auspices et conformément à la résolution 1244 (1999), de réorganiser les activités de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, de l'Union

européenne et de l'OTAN au Kosovo. À cette fin, la MINUK doit conserver non seulement ses fonctions politiques et de coordination, mais également ses fonctions administratives. Cet objectif ne sera atteint que si le Conseil de sécurité maîtrise la situation dans la province au moyen d'un dialogue entre Belgrade et l'ONU.

Nous nous félicitons des consultations qui sont en cours entre Belgrade et l'ONU sur six questions techniques afin d'assurer la viabilité de la communauté serbe dans la province. Il faut dire que le rapport du Secrétaire général ne traite pas de cette question suffisamment en détail. Personne ne s'attendait à ce que l'on fasse des progrès rapidement, mais la simple reprise du dialogue et son évolution constructive méritent notre appui. Les négociations ont de toute évidence de bonnes chances de réussir, notamment en ce qui concerne les questions les plus complexes, telles que celles des douanes et des tribunaux. Il importe de poursuivre le dialogue entre Belgrade et l'ONU pour protéger le patrimoine culturel et religieux serbe dans la province.

Nous estimons que la participation de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) aux consultations sous les auspices de l'ONU est un arrangement acceptable. Dans le même temps, la nature des activités pratiques d'EULEX sont loin d'être neutres sur la question du statut, ce qui est contraire aux dispositions du rapport du Secrétaire général de novembre 2008 qui a été approuvé par le Conseil de sécurité. Accessoirement, le rapport d'EULEX, figurant dans l'annexe I du rapport dont nous sommes saisis, ne fait pas une seule fois référence au fait qu'elle agit en stricte neutralité quant au statut.

Nous continuerons de veiller attentivement à ce que le Conseil de sécurité joue un rôle de premier plan dans les affaires du Kosovo sur la base du respect des normes existantes du droit international, de la Charte des Nations Unies et des décisions de ce Conseil.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Représentant spécial Lamberto Zannier de son exposé détaillé ce matin. Je salue également la présence de la délégation serbe de très haut niveau, conduite par S. E. le Président Tadić. Nous sommes également reconnaissants au Ministre des affaires étrangères Hyseni, du Kosovo, de sa déclaration.

Treize mois se sont écoulés depuis la déclaration d'indépendance de la République du Kosovo. Selon

nous, la situation dans la région depuis lors a été calme et stable. Nous nous félicitons du fait que le Kosovo ait établi ses institutions, ses ministères et ses organismes nationaux en vertu de la Constitution. Nous espérons que le Kosovo continuera de renforcer ses capacités d'autonomisation et de gouvernance.

La situation en matière de sécurité au Kosovo est en général stable même si l'on a noté dans certaines régions des incidents sporadiques liés à des conflits ethniques. Nous reconnaissons que cette réussite dépend surtout de l'appui de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et de la Force de paix au Kosovo (KFOR). Il est notamment important qu'EULEX ait commencé son déploiement et renforcé sa présence avec succès dans l'ensemble du Kosovo.

Nous nous félicitons également de ce que la KFOR continue ses opérations de maintien de la sécurité au Kosovo. Le Japon accorde une grande importance à la coopération entre l'ONU, l'Union européenne, la Serbie et le Kosovo, notamment à l'adoption de la déclaration du Président du 26 novembre 2008 (S/PRST/2008/44). Nous devons appuyer le Kosovo dans le domaine de l'état de droit, notamment la police et les douanes. Cet appui est nécessaire pour faire du Kosovo un État multiethnique et démocratique et pour promouvoir son développement économique. Le Japon exhorte toutes les parties au Kosovo, y compris les Serbes du Kosovo, à coopérer pleinement avec EULEX. Nous devons examiner avec soin le rôle et la taille de la MINUK à l'avenir en tenant compte des progrès accomplis en ce qui concerne l'édification de l'état au Kosovo et le déploiement d'EULEX.

Je tiens à souligner qu'il importe d'entamer rapidement le dialogue sur ces six questions. Ce n'est que grâce à un dialogue direct entre les parties concernées que l'on pourra garantir des intérêts communs et trouver des solutions équitables aux questions en suspens, telles que la protection des droits de l'homme des minorités, la normalisation du commerce et des transports avec les voisins du Kosovo et le développement économique. Tous les acteurs internationaux sur le terrain doivent appuyer le dialogue entre Belgrade et Pristina sous les auspices de la MINUK. À cet égard, nous trouvons préoccupants la baisse, comme cela est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2009/149), du nombre de retours volontaires de membres d'une minorité, et le fait que les produits accompagnés d'un « certificat d'origine du

Kosovo » soient actuellement interdits d'entrée en Serbie ou de transit par la Serbie.

Il faut fournir des services publics à toutes les populations sans discrimination. Une protection inadéquate des droits de l'homme et le manque de débouchés économiques pour les minorités empêcheront un développement stable au Kosovo et dans les pays voisins. Le Kosovo a valeur de test pour démontrer la validité d'une démarche soucieuse de la sécurité humaine s'agissant de garantir à chaque individu, quelle que soit sa religion ou son appartenance ethnique, la possibilité de vivre à l'abri de la peur et du besoin. Le Japon a joué un rôle actif pour répondre aux diverses menaces que la population du Kosovo et des Balkans occidentaux dans son ensemble doit affronter, au moyen du Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine. Nous avons fourni une aide à hauteur de 200 millions de dollars au Kosovo pour couvrir ses besoins humanitaires et économiques. Tous les projets ont pour but de renforcer la coexistence multiethnique, la réconciliation et le développement durable dans la région. Le Japon a décidé récemment de verser 3 millions de dollars supplémentaires pour une initiative multisectorielle de stabilisation des communautés dans le nord du Kosovo afin d'élargir les perspectives économiques et la protection des droits de l'homme pour les peuples minoritaires dans cette région. Le Japon continuera d'aider le Kosovo à atteindre une stabilité socioéconomique par des voies bilatérales et multilatérales, en prenant en considération ses besoins spécifiques.

L'édification d'un État multiethnique et démocratique du Kosovo contribuera à la stabilité de la région dans son ensemble. Nous avons établi des relations diplomatiques et nous avons l'intention de continuer à renforcer nos relations de coopération avec le Kosovo, ainsi que nos relations d'amitié de longue date avec la Serbie.

M. Rugunda (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue à ce débat au Président de la République de Serbie, M. Boris Tadić, et le remercie pour son allocution. Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), M. Lamberto Zannier, pour son exposé sur la situation au Kosovo. Je remercie également M. Hyseni pour sa déclaration.

Nous avons noté les succès remportés jusqu'ici dans le cadre du processus de réorganisation de la

MINUK et du processus final de réduction des effectifs des forces de la MINUK, comme cela a été recommandé par le Secrétaire général dans ses précédents rapports. Mais nous avons également noté les difficultés auxquelles la Mission est confrontée dans l'exécution de son mandat comme prévu par la résolution 1244 (1999). Tous les efforts doivent être entrepris pour faire en sorte que le déploiement de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) progresse sans heurt.

Il est encourageant de noter que, conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 26 novembre (S/PRST/2008/44), EULEX a assumé la pleine responsabilité opérationnelle dans le domaine de l'état de droit dans le cadre de la résolution 1244 (1999) et sous l'autorité générale de l'ONU. À cet égard, l'acceptation du déploiement d'EULEX par le Gouvernement serbe et la coopération entre la police de la MINUK et l'EULEX sont encourageantes.

Ma délégation apprécie à leur juste valeur les efforts que déploient le Gouvernement serbe et les autorités du Kosovo pour entretenir des relations de travail avec le Représentant spécial du Secrétaire général. Nous sommes cependant préoccupés par le fait que, comme il est précisé dans le rapport (S/2009/149), les nouvelles lois adoptées par les autorités du Kosovo ne font aucune référence aux pouvoirs du Représentant spécial du Secrétaire général. Ceci augmente davantage les difficultés de fonctionnement de la MINUK. Nous appelons donc les deux parties à offrir une coopération sans entrave et entière à la MINUK afin de lui permettre de remplir son mandat tel que prévu dans la résolution 1244 (1999).

L'Ouganda se félicite des efforts que la MINUK continue de déployer en faveur de la promotion de la stabilité et de la prospérité régionales, en coordination et en coopération étroites avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et les autorités de Pristina et de Belgrade. Nous les félicitons pour les mesures dynamiques prises pour faciliter le dialogue entre Pristina et Belgrade. À cet égard, nous notons que la meilleure manière pour aborder la question du Kosovo est que les deux parties poursuivent des méthodes pacifiques caractérisées par la constance, le respect mutuel pendant les négociations, et le dialogue entre les partis. Nous appelons donc les deux parties à se conformer aux dispositions de la résolution 1244 (1999) et à les respecter.

Bien qu'il s'avère que la situation sécuritaire d'ensemble dans le Kosovo pendant la période considérée soit restée stable, l'Ouganda est particulièrement préoccupé par les incidents de violence interethnique impliquant des Serbes du Kosovo et des Albanais du Kosovo dans la région de Mitrovica. Nous appelons les deux parties à faire preuve de retenue, de respect mutuel et de tolérance afin de vivre ensemble en harmonie dans l'intérêt de la paix. Nous saluons l'intervention rapide des unités de police constituées de la MINUK et les efforts qu'elles ont déployés pour renforcer la sécurité dans la région, laquelle permettra à long terme la stabilité nécessaire pour la phase suivante de reconstruction après le conflit.

Pour terminer, nous appelons le Conseil de sécurité et la communauté internationale à continuer de prêter l'appui nécessaire à la MINUK, ce qui est essentiel pour veiller à ce que la Mission réussisse à mettre en œuvre sa réorganisation et qu'elle continue à jouer un rôle positif dans le maintien de la paix et la stabilité sur le terrain.

M. Jurica (Croatie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de souhaiter la bienvenue dans cette salle au Président de la République de Serbie, S. E. Boris Tadić, et au Ministre des affaires étrangères de la République du Kosovo, S. E. Skender Hyseni, et de les remercier de leurs déclarations. Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, et le remercier de nous avoir fait le point de la situation.

Au cours de la période considérée, le plus jeune État d'Europe, le Kosovo, a célébré son premier anniversaire. Aujourd'hui, un an après la proclamation de son indépendance, le Kosovo est en paix. La République du Kosovo accomplit des progrès réguliers sur la scène internationale. Le Parlement du Kosovo continue à adopter les lois nécessaires sur la base de la Constitution de la République du Kosovo, et son gouvernement démontre de plus en plus sa capacité de répondre aux attentes de ses citoyens. Nous nous félicitons également de la mise en place progressive des institutions publiques au Kosovo.

La Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) se déploie de manière efficace, ce dont nous félicitons ses dirigeants et les pays qui y contribuent. EULEX en en train d'atteindre sa pleine capacité opérationnelle et apportera les compétences nécessaires au Gouvernement du Kosovo et à son peuple pour opérer les réformes qui

rapprocheront le Kosovo des normes de l'Union européenne. Cela permet de remplir un double objectif. Cela bénéficie à l'ensemble du peuple et des communautés du Kosovo et, deuxièmement, cela constitue le début du processus nécessaire à l'intégration dans l'Union européenne souhaitée par le Kosovo.

Dans son rapport (S/2009/149), le Secrétaire général décrit la situation en matière de sécurité comme étant stable et sans incidents de sécurité majeurs, et il indique dûment que Pristina et Belgrade, ainsi que toutes les parties prenantes intéressées internationales, méritent d'être félicitées à cet égard.

Nous estimons que la seule manière réaliste par laquelle la communauté serbe du Kosovo peut protéger ses droits de manière durable passe par sa participation directe au processus politique, en occupant les sièges et postes qui lui ont été attribués au sein du corps législatif, de la police et de l'appareil judiciaire du Kosovo, et par l'utilisation d'autres mécanismes qui ont été créés en ayant cet objectif à l'esprit et qui sont conformes à la Constitution et d'autres lois du Kosovo. Nombre d'entre nous ici se souviendront qu'une des principales conditions préalables de la reconnaissance internationale du Kosovo par nombre des principales démocraties du monde il y a un an était que sa constitution et d'autres lois règlent cette question particulière. Nous appelons la communauté serbe du Kosovo à tirer le meilleur parti de toutes les garanties constitutionnelles prévues, dans leur propre intérêt et dans l'intérêt du Kosovo dans son ensemble.

Dans sa deuxième année, le Kosovo doit poursuivre son intégration dans les institutions financières internationales et les associations professionnelles, lui permettant ainsi d'attirer les investissements et d'améliorer le climat économique. Nous espérons également que la deuxième année du Kosovo permettra au reste des Serbes du Kosovo et des membres d'autres communautés non albanaises de réaliser entièrement leurs droits civiques et démocratiques et de les employer pour poursuivre un dialogue politique permettant d'améliorer la position de leurs communautés respectives dans tout le Kosovo.

Pour terminer, je voudrais redire à nouveau que la Croatie se tient prête à offrir son aide, ses compétences et son savoir-faire en ce qui concerne le processus de l'intégration de la Serbie, du Kosovo et d'autres pays de l'Europe du Sud-Est dans l'Union européenne. Nous attendons avec grand intérêt leurs progrès sur la voie de l'intégration euroatlantique.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, pour commencer, remercier S. E. M. Boris Tadić, Président de la République de Serbie, pour sa présence et son intervention aujourd'hui. Nous saluons également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, pour la présentation du rapport sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK (S/2009/149)). Nous remercions également M. Skender Hyseni pour son intervention.

Une solution définitive à la question du Kosovo est indispensable pour instaurer la stabilité dans la région des Balkans.

Nous sommes heureux de voir que le rapport du Secrétaire général fait état des progrès enregistrés dans le déploiement de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et la reconfiguration de la MINUK qui en résulte conformément à la résolution 1244 (1999). Nous pensons qu'il est important que la reconfiguration et la mise en route d'EULEX, notamment le transfert des fonctions de police, de justice et de douane, se soient déroulés avec succès et sans incident grave. La collaboration et la coordination entre les deux missions est un bon exemple de coopération entre l'ONU et l'Union européenne.

Si la situation sécuritaire au Kosovo est demeurée stable, les tensions, y compris certaines violences entre communautés et régions, continuent de nous préoccuper. Il est donc important que, malgré les difficultés que l'on continue de rencontrer sur le terrain, la MINUK puisse s'acquitter correctement du mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité. Nous demandons à toutes les parties de coopérer pleinement avec la Mission.

La résolution 1244 (1999) procure le cadre juridique permettant de chercher une solution à la situation au Kosovo et l'ONU doit être l'instance compétente pour parvenir à un règlement définitif et à long terme. Le Mexique a toujours défendu vigoureusement les principes de justice et de droit international consacrés par la Charte des Nations Unies, ainsi que par la Cour internationale de Justice, organe juridictionnel suprême chargé de résoudre pacifiquement les divergences émanant de l'interprétation du droit international. Dans ce contexte, nous attendons l'avis consultatif de la Cour concernant le Kosovo, qui a été demandé par l'Assemblée générale au cours de la soixante-troisième session.

Nous espérons qu'il sera possible de préserver la paix et de consolider la stabilité afin que le Kosovo et la région des Balkans dans son ensemble puissent avancer vers un avenir plus stable et plus prospère en étant pleinement intégrés à l'Europe.

S'il existe quelques faits nouveaux positifs dans le domaine de l'état de droit, il doit être appliqué de manière uniforme dans tout le Kosovo, s'agissant notamment de l'accès à la justice sans discrimination ethnique ou géographique. Ces principes doivent constituer la base d'un système de justice inclusif et équitable, qui examine correctement les questions civiles et pénales, ainsi que les activités de la police.

Par ailleurs, d'autres mesures doivent être prises dans des domaines tels que le retour dans la sécurité des réfugiés et des personnes déplacées, le processus de réconciliation et d'intégration des communautés, la protection du patrimoine et la promotion du développement socioéconomique.

Nous pensons qu'il est essentiel que le Conseil de sécurité continue d'appuyer la MINUK pour faciliter le dialogue entre les parties sur des questions d'intérêt mutuel, en gardant à l'esprit la stabilité régionale et en coordination avec l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et la force de l'OTAN au Kosovo.

Pour sa part, la MINUK doit renforcer les mécanismes dont elle dispose pour régler les différends entre les parties afin d'assurer le développement politique, économique et social de la population du Kosovo, en mettant l'accent en particulier sur le respect des droits des minorités.

M. Ilkin (Turquie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de saluer chaleureusement S. E. M. Boris Tadić, Président de la République de Serbie, et S. E. M. Skender Hyseni, Ministre kosovar des affaires étrangères. Ma délégation est heureuse de leur souhaiter la bienvenue, ainsi qu'au Ministre serbe des affaires étrangères, parmi nous aujourd'hui.

Je voudrais remercier M. Zannier pour son exposé complet et détaillé. Nous apprécions vivement ses efforts et nous voudrions exprimer notre satisfaction à la MINUK pour le rôle qu'elle joue actuellement et qu'elle a joué dans le passé pour assurer la paix et la stabilité au Kosovo. Nous félicitant du déploiement de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) dans l'ensemble du Kosovo, nous appuyons les efforts

déployés par le Représentant spécial pour reconfigurer la MINUK afin qu'elle s'adapte aux circonstances actuelles et aux propositions du Secrétaire général sur ses futures tâches. Nous avons participé activement à la MINUK et continuons de contribuer à la Force de paix au Kosovo, et nous fournissons actuellement des agents de police à l'EULEX. Nous avons continué de faire tout ce qui était en notre pouvoir pour aider tant la MINUK qu'EULEX.

Nous sommes encouragés de voir que la situation générale au Kosovo est stable et que l'on progresse vers la consolidation d'un État indépendant. Nous appuyons pleinement ce processus et sommes disposés à y contribuer davantage de toutes les manières possibles. Nous notons que s'il y a quelques préoccupations, on a également enregistré des faits nouveaux positifs dans les domaines des questions communautaires, des retours, des biens et du patrimoine culturel et religieux. Nous attendons avec espoir de nouveaux progrès sur ces questions.

Des relations interethniques harmonieuses sont essentielles pour que le Kosovo soit un État démocratique viable et multiethnique. Cela est d'autant plus vrai que le climat politique complexe dans les Balkans exige toujours notre attention soutenue. Tout défi majeur posé à la stabilité dans un point pourrait s'étendre ailleurs. L'indépendance du Kosovo doit également être vue dans le contexte d'une paix, d'une stabilité et d'une prospérité durables dans toute la région. C'est le résultat final d'un processus long et unique, et il est irréversible. Tel étant le cas, l'aide apportée au Kosovo dans ses efforts pour s'intégrer à la communauté et aux institutions internationales doit être encore davantage encouragée et renforcée.

Je dois également souligner qu'une Serbie démocratique et prospère, en paix avec tous ses voisins, est indispensable à la stabilité et à la coopération régionales. La Serbie ne doit en aucune manière être isolée de l'Europe. La communauté internationale doit continuer à encourager et à aider la Serbie dans ses efforts pour s'intégrer aux structures européennes et auro-atlantiques.

En ce qui concerne la Turquie, nous sommes déterminés à faire avancer nos bonnes relations, mutuellement bénéfiques, avec la Serbie. Faisant dans une large mesure partie des Balkans, nous sommes déterminés à travailler avec tous nos partenaires pour garantir un avenir sûr, stable et prospère à la région.

C'est l'une des principales priorités de notre politique étrangère.

M. Kafando (Burkina Faso) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à M. Boris Tadic, Président de la République de la Serbie et à M. Skender Hyseni, Ministre des affaires étrangères du Kosovo. Je les remercie pour leurs importantes contributions, ainsi que M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général, pour son exposé.

Il ressort de tout ce que nous avons entendu, en particulier du rapport du Secrétaire général, que la situation d'ensemble un an après l'indépendance du Kosovo est demeurée stable, aussi bien sur le plan politique que sécuritaire, quoique des incidents mineurs persistent encore, notamment au nord du territoire.

Nous saluons les efforts des autorités du Kosovo en matière de consolidation de l'État ainsi que la détermination dont ils font preuve en vue de construire un Kosovo stable et pleinement intégré à l'Union européenne. Comme on s'en rend compte, la question du statut du Kosovo demeure encore au cœur du problème, et aucun signe de compromis n'est malheureusement en vue, comme en témoigne l'opposition farouche à l'implantation du Bureau civil international prévu dans la proposition globale du règlement de la question.

Sur ce problème fondamental, il importe donc que Belgrade et Pristina poursuivent le dialogue politique pour parvenir à une solution pacifique et mutuellement acceptable. Nous exhortons aussi les deux communautés impliquées à faciliter de bonne foi le processus d'intégration entamé, et nous encourageons l'ONU à davantage développer les activités visant la libre circulation et le brassage des communautés ainsi que les projets de restauration des sites culturels et religieux. Par ailleurs, il faut davantage encourager et développer des possibilités de coopération à l'échelle régionale dans les domaines de la culture et de l'éducation, afin de favoriser à long terme la réconciliation entre les peuples et espérer reconstruire la région sur des valeurs communes européennes.

Nous nous félicitons des progrès réalisés dans la réorganisation de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous la remercions ainsi que tous ses partenaires pour leurs efforts, malgré les difficultés rencontrées, et nous demeurons convaincus qu'elle continuera à ne ménager

aucun effort pour contribuer à la prospérité du Kosovo, conformément à la résolution 1244 (1999).

Nous saluons également les efforts de la MINUK visant à faire participer le Kosovo aux initiatives économiques internationales et régionales, notamment les réunions régionales sur le transport, les activités au sein du Conseil de coopération régionale et l'administration des services de douane. Nous nous félicitons de la prise en charge progressive par la mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) des fonctions opérationnelles dans le secteur de l'état de droit, notamment avec l'aval de Pristina et de Belgrade.

Nous l'avons déjà dit et nous aimerions le répéter : l'établissement du dialogue entre Belgrade et Pristina reste fondamental. C'est pourquoi nous nous félicitons des initiatives prises pour donner suite aux dispositions du rapport du Secrétaire général en date du 24 novembre 2008 (S/2008/692), qui ont consisté à maintenir des contacts permanents au plus haut niveau politique avec les autorités de Belgrade et de Pristina. Il faut également saluer la nomination d'un Coordonnateur et de la mise en place d'une équipe chargée d'examiner les aspects techniques des questions avec les deux parties. Nous espérons que toutes ces initiatives permettront de parvenir à des solutions consensuelles.

Enfin, je voudrais exprimer notre souhait de voir le Kosovo devenir un espace sûr pour tous ceux qui y vivent, où les normes en matière de démocratie, d'état de droit, de protection des droits de l'homme et des droits des minorités nationales ainsi que de la bonne gouvernance soient pleinement appliquées. Pour cela, je félicite et encourage tous les acteurs qui œuvrent sur le terrain pour la stabilité au Kosovo.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je tiens d'abord à saluer la présence parmi nous du Président Tadić, de la République de Serbie, et du Ministre Hyseni, de la République du Kosovo. Je remercie également M. Zannier pour sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2009/149)

Le Costa Rica estime que l'évolution de la situation au Kosovo doit s'inscrire dans un processus qui mènera au règlement pacifique du différend qui a abouti à la déclaration d'indépendance faite par les autorités kosovares. À cet égard, le Costa Rica se félicite de la réorganisation de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK),

conformément à la déclaration que nous avons adoptée en novembre dernier (S/PRST/2008/44).

De même, la constitution de la Police du Kosovo, conformément aux lois constitutionnelles adoptées en juin dernier, constitue un pas vers le maintien de l'ordre qui ne doit pas être perçu comme une menace dirigée contre une minorité quelconque, mais comme l'occasion de mettre sur pied des institutions interethniques qui contribuent à la paix.

Le déploiement de la force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR) et la réalisation de sa pleine capacité opérationnelle en matière d'état de droit dans le cadre de la résolution 1244 (1999) marquent une étape importante du processus qui doit aboutir à la coexistence créative et productive de toutes les communautés de Serbie et du Kosovo.

Ma délégation est préoccupée par les difficultés persistantes qui entravent l'édification de cette coexistence. Seuls les efforts des deux gouvernements permettront de surmonter les malentendus qui existent entre des groupes d'origine ethnique différente. Le Costa Rica veut profiter de la présence du Président Tadić et du Ministre Hyseni pour appeler les Gouvernements de Serbie et du Kosovo à s'efforcer d'apaiser les tensions naturelles provoquées par les événements douloureux survenus ces dernières années. Seuls l'apprentissage du respect mutuel et les fruits de la coexistence pacifique pourront poser les bases d'une coexistence qui bénéficiera à toutes les communautés de la Serbie et du Kosovo.

Pour terminer, je tiens à saluer encore une fois le travail accompli par la MINUK et la coopération de l'EUFOR avec la communauté internationale en vue d'établir une paix durable dans les Balkans. Nous sommes convaincus que l'aide continue de l'Europe contribuera également à la prospérité des peuples de cette région.

M. Lui Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine souhaite tout d'abord remercier M. Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, pour son exposé, et saluer ses efforts et ceux de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), qu'il dirige, pour maintenir la paix et la stabilité au Kosovo et dans les Balkans. Nous avons également écouté avec attention les déclarations de M. Boris Tadić, le Président de la République de Serbie et de M. Hyseni.

Au cours des quatre derniers mois, les conditions de sécurité au Kosovo sont restées essentiellement stables, mais il y a encore eu des tensions dans certaines parties du Kosovo. Il y a eu notamment des affrontements violents à Mitrovica. La Chine espère que toutes les parties examineront les questions pertinentes dans une perspective plus vaste et à plus long terme et qu'elles intensifieront le dialogue afin de maintenir la paix et la stabilité dans la région.

La Chine a noté également que le rapport du Secrétaire général (S/2009/149) mentionne en particulier une baisse notable du nombre de retours volontaires parmi les membres des minorités. Cette situation nous préoccupe vivement. La Chine appelle toutes les parties concernées à coordonner leurs efforts afin de créer un environnement favorable au retour volontaire des membres des communautés minoritaires.

La Chine estime que toutes les parties doivent défendre les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les résolutions du Conseil de sécurité, et respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays, y compris la Serbie.

La Chine a toujours maintenu que la meilleure façon de régler la question du Kosovo passe par un règlement négocié acceptable tant pour la Serbie que pour le Kosovo. Nous encourageons toutes les parties à rechercher un compromis par la voie de négociations.

Il y a près de 10 ans, le Conseil de sécurité adoptait la résolution 1244 (1999), base juridique du règlement de la question du Kosovo. Au cours des neuf dernières années, il y a eu quelques changements dans la situation au Kosovo, mais la base de la mise en œuvre de la résolution 1244 (1999) reste identique. La MINUK doit continuer à s'acquitter de ses mandats. La Chine note également que le rapport du Secrétaire général mentionne que la réorganisation de la MINUK a été accélérée afin de lui donner les moyens d'adapter ses fonctions aux changements de situation sur le terrain. Tout en appréciant au plus haut point les propositions pertinentes du Secrétaire général sur la réorganisation de la MINUK, nous croyons que les ajustements opérés par la Mission doivent être purement techniques. Ils ne doivent ni porter sur le statut du Kosovo ni compromettre la neutralité de l'ONU. La question du Kosovo reste une question importante à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Nous avons pris note de l'engagement pris par la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) de se conformer aux exigences de la

résolution 1244 (1999) ainsi que du fait qu'elle a présenté un rapport sur ses activités récentes. Nous espérons qu'EULEX continuera d'opérer conformément aux termes de cette résolution, d'assumer ses responsabilités sous l'égide de l'ONU et d'appuyer le travail de la MINUK en jouant un rôle positif pour maintenir la paix et la stabilité dans la région.

M. Bui The Giang (Viet Nam) (*parle en anglais*) :
Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) au cours des quatre derniers mois. Je remercie également M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général, de son important exposé sur cette question. Ma délégation se félicite également de la participation de S. E. M. Boris Tadić, Président de la République de Serbie, à la séance du Conseil de sécurité aujourd'hui. Nous le remercions de sa déclaration sur la situation sur le terrain. Nous saluons également la présence de M. Skender Hyseni à cette séance et le remercions pour sa déclaration.

Nous avons pris note des conditions de sécurité qui sont dans l'ensemble stables au Kosovo et dans ses alentours durant la période considérée. Nous sommes cependant préoccupés par l'information fournie par le Secrétaire général dans son rapport (S/2009/149) selon laquelle, par rapport aux années précédentes, le nombre de retours volontaires de membres d'une minorité au Kosovo a considérablement baissé et que ce nombre reste décevant. Il importe au plus haut point de considérer cette question rapidement et de manière appropriée, notamment en particulier la non-application de la stratégie de réinsertion des personnes contraintes de retourner au Kosovo, et de veiller à ce que de véritables progrès soient réalisés dans les domaines de la sauvegarde des droits et de la sécurité des minorités nationales, afin d'éviter d'exacerber la méfiance et les tensions interethniques, comme cela a été le cas dans la région de Mitrovica.

En ce qui concerne l'administration du nord du Kosovo, nous saluons les efforts déployés par la MINUK pour travailler avec toutes les parties à faciliter la mise en œuvre du plan en six points du Secrétaire général qui couvre les secteurs de la police, de l'appareil judiciaire, de la gestion des frontières, de la protection des sites religieux, des transports et des douanes. Bien que, comme le rapport l'indique, il y ait eu certains progrès en ce qui concerne les six points, il faudra une volonté politique plus forte et des efforts de bonne foi pour progresser davantage. Étant donné la

fragilité de la situation dans la région, nous sommes conscients qu'il est toujours possible que le plan en six points échoue et que l'essoufflement de cette dynamique expose les tensions sous-jacentes entre les Serbes et les Albanais à des manipulations par des fauteurs de troubles. Nous pensons donc qu'il est essentiel que la MINUK continue d'être présente d'une façon active et qu'aussi bien Belgrade que Pristina appliquent les accords temporaires dans les six domaines jusqu'à ce que des mécanismes de suivi aient été mis en place pour maintenir la paix et la stabilité sur le terrain.

Dans ce contexte, et tout en réaffirmant la position du Viet Nam en faveur de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Serbie, ma délégation partage l'opinion du Secrétaire général selon laquelle la MINUK devrait continuer d'œuvrer à la stabilité et de la prospérité régionales, sur la base du mandat qui continue d'être le sien au titre de la résolution 1244 (1999), en étroite coordination avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et la Force de paix au Kosovo, et en coopération avec les autorités de Pristina et de Belgrade. Parmi ses fonctions principales, il faut souligner qu'elle se doit de faciliter le dialogue entre Pristina et Belgrade.

En ce qui concerne la réorganisation dans le domaine de l'état de droit par la MINUK, nous reconnaissons ses efforts accélérés dans le domaine de la consultation avec les principaux acteurs sur le terrain, ainsi que le fait que la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) a assumé, d'une manière fluide et progressive, la responsabilité opérationnelle dans ce domaine, conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité, en date du 26 novembre 2008 (S/PRST/2008/44). Nous notons qu'EULEX est disposée à participer aux côtés de la MINUK à des pourparlers portant sur les questions relatives à l'état de droit. Dans le même temps, nous tenons à souligner que la réorganisation de la MINUK doit se faire dans la transparence et en vertu de la position de stricte neutralité de l'ONU sur la question du statut du Kosovo.

Nous tenons également à souligner que l'effort coordonné déployé par la MINUK et EULEX, en cette phase critique, avec l'appui de Belgrade, de Pristina et de toutes les parties prenantes au niveau international est très important pour le maintien de la paix et de la stabilité au Kosovo et est dans l'intérêt de toutes les communautés qui y vivent. Pour que cela devienne

réalité, EULEX, qui œuvre dans le cadre général de la résolution 1244 (1999), doit continuer d'honorer l'engagement qu'elle a pris d'opérer sous l'autorité générale et dans le cadre de la position neutre de l'Organisation des Nations Unies sur le statut et de tenir compte des circonstances et des préoccupations particulières de toutes les communautés.

M^{me} DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens, moi aussi, à dire combien nous sommes heureux de revoir au Conseil le Président Tadić et le Ministre des affaires étrangères Hyseni et à les remercier de nous avoir fait part aujourd'hui de leur point de vue sur la région. Je tiens également à souhaiter la bienvenue au Représentant spécial Zannier et à lui exprimer notre appui pour son travail de réorganisation de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) conformément au rapport (S/2008/692) du Secrétaire général de novembre dernier. Les États-Unis se félicitent du dévouement du Représentant spécial et de sa coopération productive avec d'autres parties prenantes multilatérales et bilatérales au Kosovo.

Comme l'indique le dernier rapport du Secrétaire général (S/2009/149), le Kosovo continue d'élargir son cadre institutionnel en vertu de la Constitution promulguée en juin 2008. Cette Constitution est sans égale en ce qui concerne la protection des droits de toutes les communautés et du patrimoine culturel. Le Kosovo a promulgué plus de 50 lois pour appliquer ces principes constitutionnels, toutes étant conformes au plan proposé par l'ancien Envoyé spécial des Nations Unies, Marti Ahtisaari, qui a servi de schéma directeur pour la démocratie kosovare en cours de développement. Le Kosovo a créé un Ministère des affaires étrangères, un conseil national de sécurité et a entamé un processus de privatisation des principales entreprises publiques afin de garantir une plus grande transparence et de meilleures ressources. Les États-Unis félicitent le peuple et le Gouvernement du Kosovo pour ces réalisations.

L'indépendance du Kosovo est irréversible. Cinquante-six Membres de l'ONU, dont neuf membres du Conseil de sécurité, ont désormais reconnu la République du Kosovo en tant qu'État indépendant. Avec l'émergence d'un Kosovo véritablement autonome, la présence de la MINUK a été considérablement réduite et l'Union européenne a proposé de jouer le rôle de principal conseiller international auprès du Kosovo. Les États-Unis

encouragent les efforts visant à réduire la présence de la MINUK au Kosovo compte tenu de ces changements.

Nous nous félicitons du rôle important joué par la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et prenons note du rapport d'activités qu'elle a présenté et que nous trouvons encourageant. Nous sommes plus particulièrement satisfaits que la police, les juges et les procureurs d'EULEX aient été déployés et acceptés dans l'ensemble du Kosovo et que la Mission soit sur le point d'atteindre sa pleine capacité opérationnelle. Le Gouvernement du Kosovo assume évidemment la responsabilité principale de l'état de droit, mais nous nous félicitons des efforts d'EULEX pour aider le Gouvernement dans l'exercice de ses fonctions. Nous partageons tous un objectif commun : qui est de renforcer l'état de droit sur l'ensemble du territoire du Kosovo et de le faire respecter d'une manière uniforme, transparente et professionnelle.

Pour que la démocratie multiethnique du Kosovo soit un véritable succès, la coopération et la participation active des Serbes du pays sont simplement indispensables. Nous espérons qu'EULEX continuera d'examiner des questions pratiques, telles que la police, la justice et les douanes, avec les représentants de la communauté serbe du Kosovo, le Gouvernement serbe et le Gouvernement du Kosovo. Nous nous félicitons des déclarations des autorités de Belgrade qui se sont dites prêtes à coopérer avec EULEX et à poursuivre leur dialogue avec l'Union européenne.

Cependant, nous constatons avec regret que le Gouvernement serbe continue d'appuyer des structures parallèles au Kosovo. Nous exhortons les autorités de Belgrade à encourager une véritable interaction entre les communautés serbe et albanaise du Kosovo, notamment en permettant aux agents de la police serbe de retrouver leur poste au sein de la force de police multiethnique du Kosovo.

La sécurité est importante, et mon gouvernement approuve les efforts que l'OTAN continue de déployer au Kosovo dans le cadre de sa force de maintien de la paix, la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR), et de son aide pour créer la Force de sécurité du Kosovo. Cette nouvelle force, disposant d'un mandat lui permettant de gérer la protection des civils, d'intervenir en cas de situation d'urgence et de gérer l'enlèvement des engins explosifs, est ouverte à toutes les communautés ethniques du Kosovo. Le contrôle de la Force par l'OTAN contribuera à garantir qu'elle se

conduise conformément aux normes les plus élevées dignes d'une institution de sécurité démocratique, pluriethnique et contrôlée par des civils.

Le Président Tadić a fait allusion à la période allant de mars à juin 1999, lorsque les pays de l'OTAN se sont sentis contraints d'agir. Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a récemment publié une décision de 2 900 pages contenant des constatations relatives à cette période. La décision expose de manière détaillée des constatations selon lesquelles le Gouvernement yougoslave se consacre à la mise en œuvre d'une politique de l'État visant à contraindre les Albanais de souche à quitter le Kosovo par centaines de milliers, en tuant quelques-uns dans le processus. C'est l'héritage de 1999. Faire abstraction d'un tel héritage n'aidera pas la Serbie à le surmonter.

Nous avons été témoins des changements décisifs qui ont eu lieu dans les Balkans occidentaux au cours des 10 dernières années, alors que les pays de la région sont, les uns après les autres, de plus en plus près de trouver leur place au sein de la communauté euroatlantique. À cet égard, nous souhaitons féliciter le Président Tadić des progrès que la Serbie a accomplis en progressant dans le domaine des réformes et en surmontant les obstacles sur la voie qui la mène vers l'Union européenne. Les États-Unis d'Amérique appuient les aspirations de la Serbie à un avenir européen et offrent de poursuivre leur coopération à cet égard.

Pour terminer, nous sommes conscients que le Kosovo est toujours confronté à de nombreuses difficultés et que la région a toujours besoin de notre appui. La stabilité en Europe du Sud-Est constitue une priorité pour les États-Unis d'Amérique. Nous continuerons à travailler avec le Kosovo, la Serbie ainsi que d'autres pays de la région pour favoriser la paix et la prospérité durables et pour renforcer les perspectives européennes et euroatlantiques.

Le Président (*parle en arabe*): Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Jamahiriya arabe libyenne.

Pour commencer, je voudrais m'associer aux orateurs qui ont souhaité la bienvenue à S. E. M. Boris Tadić, Président de la République de Serbie. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à M. Skender Hyseni et remercier M. Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général, pour l'exposé qu'il a présenté sur les faits récents intervenus au Kosovo.

Nous nous rendons compte que la situation au Kosovo a connu des changements spectaculaires et connaît aujourd'hui une nouvelle réalité qui aide la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) à remplir sa mission conformément avec la résolution 1244 (1999). La MINUK doit dès lors adapter son mandat aux changements et faits récents, conformément à la résolution 1244 (1999), étant donné, en particulier, la remarque faite par le Secrétaire général au paragraphe 4 de son rapport (S/2009/149) selon laquelle de nombreux Albanais du Kosovo ont le sentiment que la MINUK a atteint ses objectifs.

À cet égard, nous nous félicitons de ce que les autorités serbes et les Serbes du Kosovo ont accepté le déploiement de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo. En outre, nous nous félicitons de la reconfiguration de la MINUK et du déploiement sans incident de la mission de paix européenne, et nous espérons que toutes les parties poursuivront leur coopération avec la mission européenne en coordination avec la MINUK, conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 26 novembre 2008 (S/PRST/2008/44).

Nous nous félicitons également de la volonté affichée par les deux parties de reprendre le dialogue et d'engager les pourparlers au niveau technique. Nous comprenons également les positions de chaque partie et nous espérons que les efforts déployés pour mettre en application les dispositions temporaires et les six dispositions mutuelles précisées par le Secrétaire général dans sa lettre au Président Tadić de la République de Serbie du 12 juin 2008 (S/2008/354, annexe 1) – police, tribunaux, douanes, transports et infrastructures, frontières et patrimoine serbe – se poursuivront.

Nous voudrions souligner qu'il est nécessaire que la Mission poursuive son dialogue avec toutes les parties sur l'ensemble des questions pratiques. À l'heure où nous nous félicitons de la stabilisation de la situation sécuritaire, nous sommes préoccupés par les divergences de vues entre les Albanais du Kosovo et les Serbes du Kosovo et la série d'incidents de nature pluriethnique, dont il est fait mention au paragraphe 9 du rapport du Secrétaire général. Cela peut compromettre l'indépendance du Kosovo à long terme.

C'est pourquoi, nous appelons l'ensemble des parties à déployer de plus amples efforts pour parvenir à la coexistence et à l'harmonie et pour garder ouvertes les voies d'un dialogue et d'une coopération constructifs

et pour éviter l'affrontement et la violence. En outre, nous souhaitons affirmer la nécessité du retour de toutes les personnes déplacées et de les protéger et de préserver leurs sites religieux et culturels pour essayer de trouver un terrain d'entente en vue de maintenir la stabilité et la paix dans la région des Balkans.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à S. E. le Président de la République de Serbie qui va faire une autre déclaration.

M. Tadić (*parle en serbe; interprétation en anglais fournie par la délégation*): Je condamne fermement tous les crimes commis en 1999. Aujourd'hui, 10 ans plus tard, tous les Albanais qui vivaient au Kosovo y vivent toujours. Deux cent mille Serbes n'y vivent plus. Est-ce là ce qui restera de la politique de 1999? C'est la question que je pose au Conseil.

La Serbie est une démocratie. Après octobre 2000, quand nous avons vaincu le régime de Milosevic, nous avons établi la démocratie dans notre pays. Nous respectons l'état de droit et les droits des minorités mais, en même temps, nous protégeons l'intégrité et la souveraineté de notre État, comme chaque État Membre de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi, nous allons poursuivre nos efforts pour instaurer l'état de droit, la paix, la démocratie et des normes les plus élevées pour l'ensemble des nationalités et des citoyens de mon pays.

Voici ma réponse à l'intervention du représentant du Royaume-Uni: je ne donne pas ma propre définition des attributions de la MINUK et de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX); je me contente de lire le rapport du Secrétaire général en date du 24 novembre 2008 (S/2008/692), qui a été adopté par le Conseil de sécurité. Il ressort clairement de ce rapport que la MINUK et l'EULEX vont travailler au Kosovo conformément à la résolution 1244 (1999) et qu'elles doivent adopter une position de neutralité à l'égard du statut du Kosovo.

La présence de l'ONU et d'EULEX au Kosovo est d'une importance cruciale pour la Serbie. C'est la raison pour laquelle je dois souligner que nous avons toujours pensé que la MINUK serait représentée aux réunions régionales auxquelles participe la Serbie. Je ne peux pas comprendre la logique selon laquelle

l'EULEX interdirait la présence de l'ONU à nos réunions. C'est inacceptable pour la Serbie. Et je ne peux pas comprendre pourquoi l'ONU accepterait une telle position. Nous devons travailler ensemble, non pas nous mettre à l'écart les uns les autres. Nous avons besoin les uns des autres : nous voulons régler des problèmes difficiles et, pour ce faire, nous avons besoin les uns des autres.

Très brièvement, je voudrais faire quelques observations. Empêcher les responsables serbes de franchir la frontière administrative est extrêmement dangereux et inquiétant. Ceci doit prendre fin. Aujourd'hui, le maire de Belgrade, la capitale de la Serbie, a été bloqué et empêché de fournir une assistance humanitaire aux villages serbes du Kosovo. Si nous ne trouvons pas à cette question une solution universellement applicable, nous nous heurterons à de nombreuses difficultés, ce que nous devons éviter.

Du point de vue de la Serbie, le plan en six points proposé par le Secrétaire général Ban Ki-moon doit être pleinement mis en œuvre. Avant tout, c'est une décision du Conseil de sécurité et, ensuite, cela aidera tout le monde au Kosovo à créer des conditions normales.

La Force de sécurité du Kosovo est tout à fait inacceptable pour la Serbie; elle représente une organisation paramilitaire qui viole la résolution 1244 (1999) et l'Accord militaro-technique de Kumanovo. La Force, qui pose un défi à la stabilité régionale, doit être démantelée. C'est la position de la Serbie. La proposition de la Serbie pour le Kosovo était la démilitarisation, non la création d'une nouvelle force de sécurité paramilitaire.

S'agissant de la liberté des échanges dans la région, nous avons signé l'Accord de libre-échange d'Europe centrale (CEFTA), qui définit nos obligations et notre coopération dans le secteur économique. Nous avons établi une zone de liberté des échanges dans l'ex-Yougoslavie et les Balkans occidentaux, qui comprennent l'Albanie et le Moldova. Le représentant de Pristina a malheureusement tenté d'induire en erreur ce Conseil en disant que la Serbie bloque les échanges avec la province. Ceci n'est tout simplement pas vrai. La Serbie reste prête à mettre en œuvre des engagements de liberté des échanges tels que définis par le CEFTA. La MINUK-Kosovo est partie au CEFTA, et nous allons continuer à commercer avec elle. Nous ne pouvons toutefois pas accepter des formulaires de douane conçus unilatéralement et portant pour en-tête « République du Kosovo »; nous devons travailler à trouver une solution.

C'est très important pour la Serbie, et c'est notre position officielle.

Pour terminer, je remercie les Membres du Conseil de leurs exposés. La Serbie va poursuivre tous ses efforts pour instaurer la paix et trouver une solution démocratique pour la région. La Serbie sera la pierre angulaire de la stabilité dans les Balkans occidentaux et déploiera des efforts pour devenir un État membre de l'Union européenne. Cela ne veut toutefois pas dire que la Serbie va renoncer à ses intérêts légitimes.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le Président Tadić de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Skender Hyseni, qui a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Hyseni (*parle en anglais*) : J'ai demandé à faire une autre déclaration car il me semble nécessaire de réagir à certaines des observations faites par le Président Tadić.

En écoutant M. Tadić, on a l'impression que la République de Serbie est la seule victime de toutes les guerres et tragédies horribles causées dans toute l'étendue de l'ex-Yougoslavie par le régime de la République de Serbie. En écoutant M. Tadić, on n'a pas l'impression que 10 000 Croates ont été massacrés et que 200 000 Bosniaques ont été massacrés. On n'a pas l'impression que près de 15 000 Kosovars albanais ont été massacrés et que près d'un million de Kosovars albanais ont été expulsés en Macédoine, en Albanie ou au Monténégro. En écoutant le Président Tadić, on a l'impression que tout le monde est à blâmer, sauf l'État serbe, le régime serbe.

Je vais commencer par condamner une fois encore, au nom de la République du Kosovo, les événements du 17 mars 2004. J'invite le Conseil à prêter attention à la déclaration faite par le Gouvernement de la République du Kosovo le 17 mars dernier.

Des centaines de mosquées et d'églises ont été détruites pendant les guerres en ex-Yougoslavie. En période de conflit, les sites religieux deviennent souvent soit des cibles délibérées, soit les cibles de tirs aveugles. Rien ne justifie ces actions, quels qu'en soient les auteurs, contre des objets sacrés ou des sites religieux.

Toutefois, M. Tadić s'est gardé de dresser le bilan ou de faire le compte des mosquées et des églises catholiques albanaises qui ont été détruites. Je voudrais juste rappeler au Conseil un certain nombre

d'événements clefs qui ont précédé, incité et déclenché l'intervention de l'OTAN : le massacre de la famille Yashari, le massacre de Racak et la répression généralisée contre la population civile albanaise dans tout le Kosovo. Des centaines de milliers d'Albanais qui avaient des emplois et possédaient des entreprises ont été contraints de quitter leurs emplois. Tous les étudiants albanais ont été expulsés de leurs établissements scolaires. Le Président Tadić a cité le chiffre de 200 000 Serbes expulsés du Kosovo. D'après les recensements de la population menés par le régime serbe, 197 000 Serbes au plus vivaient au Kosovo. Plus de 130 000 Serbes vivent encore au Kosovo.

J'hésite à dire ce qui suit, mais affirmer que tous les Albanais vivent encore au Kosovo et que ce n'est pas le cas des Serbes me fait poser la simple question suivante : les 12 000 à 15 000 Albanais tués pendant la guerre vivent-ils toujours vraiment au Kosovo? Qu'en est-il des 2 000 Albanais du Kosovo portés disparus? Pourquoi le Gouvernement serbe n'en informe-t-il pas les membres du Groupe consultatif? Au moins 100 000 Albanais du Kosovo sont directement touchés. Pourquoi n'ont-ils aucune idée d'où se trouvent leurs proches?

Au Kosovo, la justice est indépendante. Le nouveau Kosovo – la République du Kosovo – est déterminé à préserver, protéger et respecter l'indépendance du système judiciaire. C'est aux tribunaux seulement, qu'il s'agisse de nos tribunaux nationaux ou des tribunaux internationaux, de décider qui sera condamné ou pas. Je ne suis pas juge et je ne vais condamner personne a priori.

Le Kosovo traverse à bien des égards une période importante et difficile. Son économie est l'un des principaux défis à relever, et nous nous efforçons sans relâche à mettre sur pied une économie de marché reposant sur les meilleures normes mondiales.

Encore une fois, il a été fait mention d'une sorte de mafia au Kosovo. Je tiens à dire au Conseil qu'il n'y a pas que des anges au Kosovo, et cela est vrai de part et d'autre, mais le centre même du crime organisé, de la contrebande et des trafics en tout genre, se trouve dans le nord en raison de l'anarchie qui y règne et de l'appui que les autorités serbes accordent à ces structures parallèles.

Je sais que le temps du Conseil est précieux. Je vais donc conclure en signalant très clairement encore une fois que nous sommes prêts à travailler avec la Mission État de droit menée par l'Union européenne au

Kosovo, le Bureau civil international et la communauté internationale en général pour faire avancer les perspectives d'avenir du Kosovo.

Nous sommes disposés également à examiner avec la Serbie les nombreuses questions d'intérêt commun. Nous avons de nombreuses questions à examiner, à régler et à étudier ensemble dans l'intérêt de la paix et de la sécurité régionales et dans l'optique de notre perspective européenne commune.

Il est très facile de faire référence au passé, et tant que nous le ferons en vue d'en tirer les enseignements pour édifier un avenir meilleur, c'est une bonne chose. Mais nous, au Kosovo, sommes résolus à mettre le passé derrière nous et à œuvrer pour l'avenir. Nous n'oublierons pas les nombreuses victimes. Nous n'oublierons pas les épreuves que nous avons traversées. Ma famille et moi-même, comme toutes les autres familles au Kosovo, ont vécu les horreurs de la guerre, de la répression, de l'oppression et des crimes des forces militaires, paramilitaires et de police de la République de Serbie. Il s'agissait d'un crime planifié et parrainé par l'État – un crime contre l'humanité commis par l'État.

Le Président (*parle en anglais*) : M. Boris Tadić a demandé la parole. Je lui donne maintenant la parole.

Le Président Tadić (*parle en serbe; interprétation assurée par la délégation*) : Ma conclusion sera très brève. Le conflit entre Serbes et Albanais a une longue histoire. Il a constitué un fardeau pendant pratiquement tout le siècle dernier et n'a pas commencé avec la venue de Milosevic au pouvoir. Il n'a pas commencé en 1999, et la demande d'indépendance du Kosovo n'est pas le résultat de la guerre de 1999 ou de ses victimes. Cette réclamation remonte à de nombreuses années en arrière. Elle s'est exprimée dans les années 60 et 80, bien avant la guerre, par des manifestations à Pristina.

Il existait donc un plan politique en vue de la déclaration de l'indépendance du Kosovo, qui s'est réalisé à la suite d'une terrible catastrophe humanitaire. Cette catastrophe, qui n'a pas seulement frappé les Albanais, mais aussi les Croates, les Bosniaques et les Serbes dans le territoire de l'ex-Yougoslavie. Chaque nation a eu ses victimes, et je n'oublie pas ces victimes, celles de mon peuple comme celles de tous les peuples. C'est pourquoi je suis le seul Président de la région à présenter mes excuses à tous les peuples de la région, et j'espère que les mêmes excuses seront présentées aux Serbes.

Nous voulons la paix et la stabilité dans toute la région, mais elles ne seront pas possibles sans la participation de la Serbie à ce processus. Pays démocratique, la Serbie est résolue à s'engager sur la voie de la paix et de la stabilité dans le cadre de l'ONU. À notre avis, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) ont un rôle à jouer dans ce processus. Elles sont toutes deux bienvenues, et sans elles, il ne serait pas possible d'établir la paix et la stabilité.

Pour sa part, la Serbie respectera les valeurs et les critères élevés définis par l'ONU, tout en cherchant sa propre voie vers une solution au statut futur du Kosovo conformément au droit international. C'est là la position de la Serbie.

Nous avons parlé aujourd'hui de sites culturels et historiques détruits dans l'ex-Yougoslavie. Je voudrais signaler encore une fois que chaque acte de destruction a son propre auteur. Aucun peuple n'est coupable : seuls les individus le sont. C'est pourquoi la Serbie continue de coopérer avec le Tribunal de La Haye et en attend autant des autres parties.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne une nouvelle fois la parole à M. Hyseni, mais je lui demande de bien vouloir être bref.

M. Hyseni (*parle en anglais*) : Je m'excuse, mais je viens juste d'y penser. Lorsque le Secrétaire général a désigné l'ancien Président de la Finlande, Martti Ahtisaari, pour qu'il dirige le processus politique sur le statut du Kosovo, le Conseil a énoncé plusieurs objectifs sur la base de la déclaration présidentielle faite à ce moment-là.

Un des objectifs clés était de parvenir à une solution sur le statut du Kosovo qui permette de

garantir la paix, la sûreté et la sécurité dans l'ensemble de la région. Je puis assurer le Conseil que nous nous rapprochons de cet objectif grâce non seulement à l'immense appui de la communauté internationale, mais avant tout à notre ferme détermination à nous tourner vers l'avenir et, dans ce contexte, à considérer l'avenir sous l'angle de nos relations avec la Serbie, notre premier voisin au nord.

Nous allons chercher des moyens – et nous n'abandonnerons pas, nous ne relâcherons pas nos efforts – pour établir un dialogue avec la communauté serbe au Kosovo. Nous avons des plans détaillés pour satisfaire toutes les doléances de la communauté serbe au Kosovo. Nous avons élaboré avec soin des plans pour la réforme de l'autonomie des collectivités locales dans les zones à majorité serbe. Mais c'est, encore et toujours, les dirigeants de Belgrade qui encouragent et menacent même, en faisant du chantage, les représentants de la communauté serbe qui souhaitent travailler avec nous avant tout dans leur propre intérêt. Il faut donc que la communauté serbe coopère avec nous. Nous sommes prêts. Nous avons des plans et nous sommes déterminés à exécuter ces plans en détail.

Je tiens de nouveau à exhorter, devant le Conseil, les dirigeants de Belgrade à nous parler sur un pied d'égalité, car il y a de nombreuses questions que nous pouvons résoudre ensemble, mais seulement en tant que deux États indépendants et souverains. Le Kosovo est indépendant. Il est hors de question que le Kosovo retourne à ce qu'il était auparavant.

Le Président (*parle en arabe*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 15.